

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne de chargé(e) d'études documentaires

Mardi 20 décembre 2011

Épreuve écrite d'admissibilité :

A partir de documents remis au candidat, au choix (exprimé lors de l'inscription), élaboration d'un dossier de documentation, ou traitement d'un dossier d'archives, accompagné d'une note justifiant la méthode choisie (objectifs, contenus, niveaux et conditions d'utilisation du dossier, justification des principes de tri, de classement ou de description retenus), ou traitement d'un dossier de régie d'œuvres.

(durée : 4 h ; coefficient : dossier : 2 ; note : 2 ; note éliminatoire : <5/20).

SUJET

OPTION ARCHIVES

Ce document comporte 153 pages au total

Les documents ci-joints proviennent d'un dossier issu des archives du service des Palais nationaux, dépendant de la direction des Bâtiments civils du ministère des Travaux publics. Ce dossier est conservé aux Archives nationales dans la sous-série F²¹ relative à l'administration des Beaux-Arts.

- 1) A partir de ces documents, complets ou par simple extrait de la première page, reconstituer le classement de ce dossier établi par le service des Palais nationaux avant le versement dudit dossier aux Archives nationales. A partir de cette reconstitution, faire une description archivistique du dossier ainsi classé puis proposer des intitulés pour chaque subdivision de celui-ci en citant les pièces qu'elles contiennent par leur numéro. Le dossier ne devra pas être restitué.
- 2) Élaborer une note :
 - expliquant le classement et analysant celui-ci au regard du principe de respect des fonds et des normes de description archivistique ;
 - analysant la nature du dossier et émettant des hypothèses sur son mode de constitution.

Contexte historique :

Les ruines du palais des Tuileries, incendié par la Commune de Paris en mai 1871, ont subsisté durant toute la décennie 1870 au cœur de la capitale, jusqu'à leur arasement définitif en 1882. La restauration éventuelle à l'identique de ce palais, qui fut, en face du Louvre, le siège du pouvoir exécutif avant cet incendie, ou la reconstruction d'un palais nouveau, ont fait l'objet d'intenses débats à la Chambre des députés, comme au sein de la communauté des architectes. L'enjeu architectural fut sans cesse soumis à la question politique liée à la nature du régime, la France hésitant alors entre une monarchie constitutionnelle et une république parlementaire, jusqu'à la crise du 16 mai 1877.

L'instabilité gouvernementale, comme les débats architecturaux, ont suscité de nombreux projets contradictoires. L'architecte en charge des palais des Tuileries et du Louvre durant cette période, Hector Lefuel (1810-1880), a lui-même pu changer d'avis au gré des débats.

Concours externe et interne 2011 de chargé(e) d'études documentaires

Pagination des documents

| document | | pagination |
|----------|--|------------|
| 1 | | 1 |
| 2 | | 2 |
| 3 | | 3 |
| 4 | | 5 |
| 5 | | 9 |
| 6 | | 10 |
| 7 | | 11 |
| 8 | | 12 |
| 9 | | 13 |
| 10 | | 14 |
| 11 | | 15 |
| 12 | | 16 |
| 13 | | 18 |
| 14 | | 20 |
| 15 | | 21 |
| 16 | | 22 |
| 17 | | 23 |
| 18 | | 36 |
| 19 | | 37 |
| 20 | | 38 |
| 21 | | 39 |
| 22 | | 40 |
| 23 | | 41 |
| 24 | | 42 |
| 25 | | 44 |
| 26 | | 45 |
| 27 | | 46 |
| 28 | | 48 |
| 29 | | 50 |
| 30 | | 51 |
| 31 | | 52 |
| 32 | | 53 |
| 33 | | 54 |
| 34 | | 55 |
| 35 | | 57 |
| 36 | | 58 |
| 37 | | 59 |
| 38 | | 60 |
| 39 | | 61 |
| 40 | | 62 |
| 41 | | 63 |
| 42 | | 67 |
| 43 | | 68 |
| 44 | | 69 |

| | | |
|----|--|-----|
| 45 | | 73 |
| 46 | | 74 |
| 47 | | 75 |
| 48 | | 83 |
| 49 | | 84 |
| 50 | | 85 |
| 51 | | 86 |
| 52 | | 87 |
| 53 | | 90 |
| 54 | | 91 |
| 55 | | 92 |
| 56 | | 96 |
| 57 | | 97 |
| 58 | | 98 |
| 59 | | 107 |
| 60 | | 108 |
| 61 | | 109 |
| 62 | | 110 |
| 63 | | 111 |
| 64 | | 112 |
| 65 | | 117 |
| 66 | | 126 |
| 67 | | 127 |
| 68 | | 128 |
| 69 | | 134 |
| 70 | | 135 |
| 71 | | 136 |
| 72 | | 137 |
| 73 | | 138 |
| 74 | | 140 |
| 75 | | 141 |
| 76 | | 142 |
| 77 | | 143 |
| 78 | | 144 |
| 79 | | 145 |
| 80 | | 149 |
| 81 | | 150 |
| 82 | | 151 |
| 83 | | 152 |
| 84 | | 153 |

Doc 1

111

Direction
DES
TRAVAUX DE PARIS

DIVISION

BUREAU

Préfecture

du Département de la Seine.

Paris, le 28 Août 1876.

Monsieur,

ARCHIVES
NATIONALES

Par une lettre en date du 21 de ce mois vous
me demandez mon avis sur les intentions de son Excellence
relatives à la restauration du Palais des Equivaux.

J'ai l'honneur de vous informer que cette question
n'est pas du ressort de mon administration et concerne le
Ministère des Travaux Publics.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération
distinguée.

P. le Préfet de la Seine.
Direction des Travaux de Paris

P. le Directeur
Ingénieur en chef délégué,
M. R. [Signature]

Monsieur Barraget, Docteur Médecin, rue de la Harpe, 99, Paris.

DIRECTION

Doc 2
111

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

TRAVAUX DE PARIS

1^{re} Division

2^e Bureau

Objet :

Détail des Cuileries.
Vœu du Conseil Municipal.



Paris, le 5 Avril 1877



N^o du Registre d'ordre

(Toute réponse doit rappeler en marge le nom du Bureau et le numéro d'ordre ci-dessus.)

Dans sa séance du 4^e de ce mois, le Conseil Municipal a émis le vœu que les ruines des Cuileries fussent rasées & que, sur leur emplacement, fut établi un jardin, en bordure de la voie nouvelle qui doit être ouverte en prolongement de la rue des Pyramides. J'ai l'honneur de vous envoyer copie de ce vœu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux.

Le Préfet de la Seine



Henri Dreyfus

Monsieur le Ministre des Travaux publics

11501-4

Doc 3
112

Projets de reconstruction du Palais des Tuileries
ET DES CONSTRUCTIONS PERMANENTES
A EXÉCUTER AU TROCADÉRO,

Paris le 30 Octobre 1876

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
M. Pons
1465 - 2
21 OCTOBRE 76

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
1726
23 8 76
DIRECTION DES BÂTIMENTS

Monsieur le Ministre

RECEVUS
20.
23 8 1876
28

Je vous respecteusement
en raison de l'importance de la question,
appelle toute votre attention sur le
document ci-joint.

ARCHIVES
NATIONALES

Veuillez agréer Monsieur le Ministre
nos bien respectueuses salutations.

Comme d'habitude, amicalement

Dorville



al.
ac-
on
ait
et
en
de
les

re

ais
les
l'a

Doc 3
212

Projets de reconstruction du Palais des Tuileries

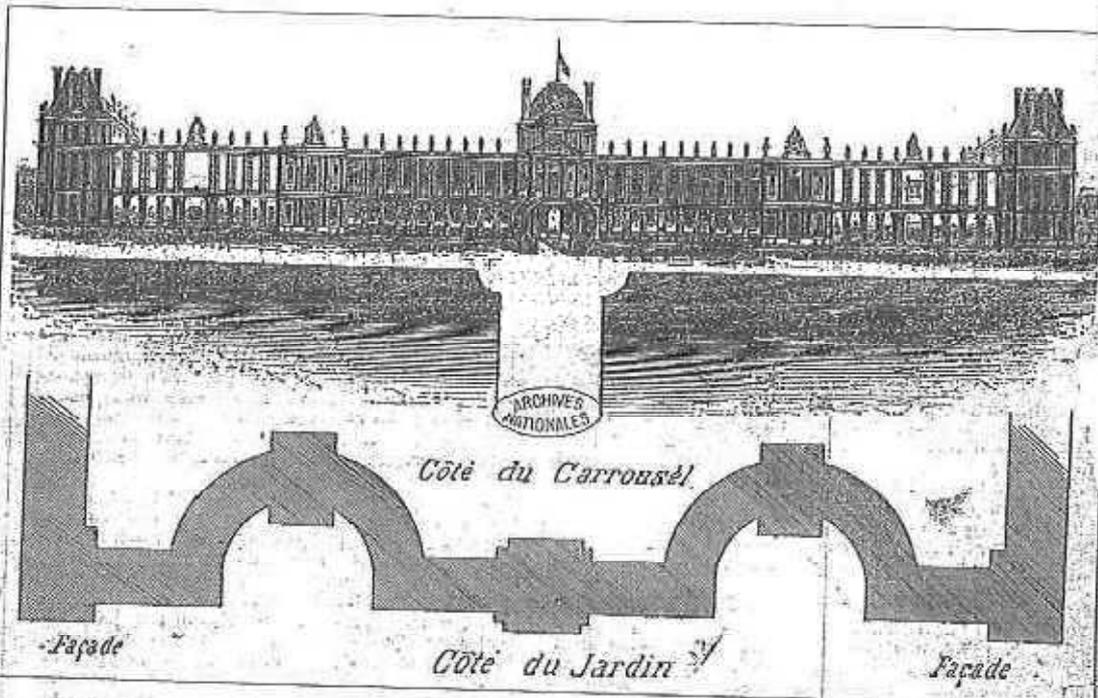
ET DES CONSTRUCTIONS PERMANENTES

A EXÉCUTER AU TROCADÉRO,

EN VUE DE LA PROCHAINE

EXPOSITION UNIVERSELLE.

AVEC PLANS PERSPECTIFS, PAR UN AMATEUR



Il y a deux ans, un amateur publiait l'article suivant sur la reconstruction des Tuileries (1) :

Reconstruction du Palais des Tuileries. — Pour la reconstruction de l'Hôtel de ville de Paris, le Gouvernement avait fait appel à tous les architectes français, à l'effet de produire leurs idées pour la réédification du Palais éditiorial de la capitale. Il en avait été fait de même quelques années auparavant pour la construction du Grand Opéra, offrant en récompense, pour les plus habiles, des sommes gradées, suivant le mérite de leurs projets.

(1) *La France*, n° du 21 décembre 1874 et du 1^{er} janvier 1875.

C'était ainsi un concours aussi large, aussi libéral, aussi utile que possible. En effet, il accordait satisfaction au monde des beaux-arts en jetant l'émulation parmi les architectes, au même temps qu'il enlevait tout prétexte de crier au privilège, à la coterie; et donnait aux Parisiens en particulier et au pays en général l'assurance d'un palais digne de la capitale de la France; ainsi que la bonne et sévère application des deniers publics.

« Pourquoi n'a-t-on pas procédé de la même manière pour le Palais des Tuileries? »

« Paris la grande Capitale, non de la France, mais du monde entier, et cela de l'avis non-seulement des Français, mais encore des gens de tous les pays, n'a

Direction
des Bâtimens civils
et des
Palais Nationaux.

127

Projet de Loi portant ouverture au Ministère des Travaux publics sur l'exercice 1878 d'un crédit extraordinaire de pour la restauration du Palais des Tuileries

présenté au nom de M. le Maréchal de Mac-Mahon Duc de Magenta Président de la République Française par M. E. de Freycinet, Ministre des Travaux publics et par M. Léon Say, Ministre des Finances

no. 127

à la direction

des Bâtimens civils

et des Palais Nationaux

le 22 mai 1877

Exposé des motifs.



Depuis 1871, le Gouvernement et les Chambres n'ont cessé de se préoccuper de mesures à prendre pour la conservation de la partie du Palais des Tuileries qui est restée debout, malgré les dégradations profondes qu'y a produites l'incendie.

Sans remonter aux premiers projets examinés, en vue de la reconstruction du Palais, par le Conseil Général des Bâtimens Civils, sur l'ordre de M. Chiers, il y a lieu de

rappeler que le 11 juin 1875, M. le Baron de Vinols, Député, proposait à l'Assemblée Nationale de nommer une Commission pour étudier la question. Cette proposition fut l'objet d'un rapport favorable de la part de la Commission d'initiative (Rapporteur M. Monnet.), mais elle ne put recevoir de suite suite, l'Assemblée étant arrivée, sans avoir statué, au terme de ses travaux.

A la séance du 3 Avril 1876, M. Monnet a déposé sur le bureau du Sénat une autre proposition de loi, qui n'était que la reproduction de celle soumise par M. le Baron de Vinols à l'Assemblée Nationale et qui était ainsi conçue :

« Une Commission de neuf Membres, nommée dans les bureaux du Sénat, étudiera le parti à prendre au sujet de ce qui reste du Palais des Guiseries. Elle présentera au Sénat un projet de loi conforme au résultat de cette étude. »

La première Commission d'initiative, à laquelle cette proposition avait été renvoyée, conclut à une prise en considération, et le Sénat, ayant adopté cette conclusion, nomma une Commission composée de M. Mo. Saboulaye, Président, Monnet, Secrétaire;

[...]

Projet de Loi.

Le Président de la République Française
Décrète :

Le projet de Loi dont la teneur suit sera présentée à la Chambre des Députés par le Ministre des Travaux publics et par le Ministre des Finances qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir l'exécution.

Article 1^{er}

La partie encore subsistante du Palais des Tuileries sera conservée et restaurée pour être affectée à un Musée d'arts.

Article 2.

Les travaux à exécuter comprendront :
1^{er} La restauration et la consolidation des murs, la construction de deux murs pignons faisant face aux pavillons de Flore et de Marsan, la démolition des constructions ajoutées au droit des galeries sur le jardin, le rétablissement du mur de face faisant fond de potique, et la construction des caves, ainsi que celle des combles, ^{des pignons} du dôme et de la couverture ;

2^o L'appropriation des bâtiments à un Musée d'arts.

Article 3.

Article 3.

Une somme de est affectée à l'exécution de ces travaux.

Article 4.

~~Une somme de est~~
Il est ouvert au Ministère des Travaux publics, en addition aux crédits accordés par la loi du Budget des dépenses de l'Exercice 1878 et par des lois spéciales un crédit extraordinaire de qui sera classé à un chapitre distinct de la 2^e section portant le n^o et libellé: Restauration du Palais de Louviers.

Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources ordinaires du Budget général de l'Exercice 1878.

Fait à Versailles, le

Le Président de la République Française

Par le Président de la République:

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Travaux publics,

No 7.

Reconstruction

Du Palais Du Commerce.

—

Opinion de la Presse

—

La suite du succès obtenu par L'ATTAIRE GRECO, nous avons demandé à M. EMILE GARNIER un pendant à cette étonnante cause judiciaire.

L'HOMME AU PERROQUET

spécialement écrit pour le Gaulois, qui paraîtra dans quelques jours, contiendra le récit d'une des existences les plus étranges que les annales criminelles aient à coup sûr enregistrées.



CHATEAU DES TUILERIES

Le sort du château des Tuileries s'est agité, ces jours derniers, devant la commission spéciale chargée de statuer sur sa reconstruction ou son rasement total. Si j'ai bien compris les comptes rendus, très laconiques, qui ont été donnés de la délibération, la question se serait posée comme ceci : « Les murailles encore debout peuvent-elles être utilisées ou non ? Si elles peuvent l'être, il y a lieu de reconstruire ; si non, déblayons le terrain. » En conséquence, une somme de 12,000 francs a été mise à la disposition de M. Lefuel, architecte du Louvre, pour élever les débris et faire l'expérience de leur solidité.

Au point de vue économique, voilà qui est bien ; mais pensez-vous qu'en s'arrêtant à cette décision la commission ait embrassé et résolu toutes les parties du problème ? Décision qui n'en est pas une, d'abord, qui n'est, tout au plus, qu'un ajournement préjudicel. On ouvre une enquête sur l'utilisabilité possible des ruines ; mais qu'arrivera-t-il si le résultat de l'enquête est négatif ? On démolira, sans doute, par simple raison d'économie. N'y a-t-il donc là-dessous qu'une question d'économie ? N'y a-t-il pas une question d'art, une question de respect à l'histoire, une question sociale même ?

Les droits de l'art, dans cette affaire, sont trop visibles pour qu'il soit besoin d'y insister beaucoup. Le château des Tuileries est un des plus beaux joyaux de l'architecture française de la Renaissance. Regardez-le, dans sa misère actuelle, effondré, noirci au dedans par l'incendie, allongeant au soleil les lignes de sa façade si chastement harmonieuses ; étudiez d'un oeil d'artiste, en les recueillant, les purs et sobres détails qui la rehaussent sans étouffer sa simplicité ; comparez-vous rien de plus exquis ? Comparez ensuite ce corps de ruines avec le Pavillon de Flore, par exemple, où M. Lefuel, a voulu marcher sur les brisées des Renaissanceux : vous verrez quelle différence sépare un monument original, éelos en son temps, d'un monument imité, créé non plus d'éléments vivants, mais de documents laborieusement amassés. M. Lefuel a été aussi prodigue d'ornements, de sculptures, de croisillons, qu'en avait été sobre le vieux Philibert Delorme. Si je l'interrogeais, détail à détail, je suis sûr qu'il me fournirait les preuves de l'authenticité du moindre masureton.

« Eh bien ! non ! malgré tout, son œuvre sent le pastiche ; elle a cette exagération, ce luxe de minuties qui marquent les conceptions de réminiscence, d'après coup. Elle manque de cette magistrale franchise que le même artiste possède à si haut titre lorsqu'il s'abandonne à l'inspiration moderne. Je n'oublie pas que nous lui devons ce hardi guichet du Carrousel du côté de la Seine, un chef-d'œuvre de trois voûtes, rapprochez

l'histoire, cette immense archéologie, est l'oracle sybillin moderne. En toute branche de connaissance humaine, on la cultive, on l'interroge, car c'est elle qui des faits dégage les idées et dirige par sa lumière les nations en marche. C'est l'histoire qui a présidé aux engagements de nos aïeux et elle présidera aux nôtres.

Mais, hélas ! tout le monde n'est pas de cet avis. Des gens se rencontrent qui disent, grisés qu'ils sont par des formules vagues : « A quoi bon rebâtir les Tuileries ? Avons-nous un roi à y loger ? Avons-nous quelque chose à y mettre ? Elles sont par terre ; laissons-les par terre. D'autres châteaux nous restent : le Louvre, Versailles, Blois, Pau et maints autres. Un de plus ou un de moins, qu'est-ce que cela nous fait ? Nos bourses sont épuisées, nos splendeurs sont éteintes. C'est par un crime, nous le voulons bien, que ces royales murailles pleurent leur ancienne beauté. Leurs fûtes, en s'écroulant, ont meurtri la patrie française. Eh bien ! qu'elles pleurent toujours ; ne touchons pas à leurs ruines, qu'elles épouvantent à perpétuité les coupables et leurs descendants ! » C'est ainsi que, après avoir fait table rase des droits de l'art, on dresse des besoins paradoxes utilitaires contre les droits des siècles vécus et le sentiment social lui-même.

Que diriez-vous de l'homme qui laisserait tomber en poussière la maison auguste que ses pères avaient illustrée, sous prétexte qu'ils sont morts, que des parietelles l'ont dévastée, et que lui-même est fixé ailleurs et n'en a plus besoin ? Vous vous indigneriez de son égoïsme, vous protesteriez contre son ingratitude. Et s'il ajoutait, par hasard : « Je veux de ces ruines faire honte éternelle à ceux qui les ont faites ! » vous vous récrieriez : « Êtes-vous bien sûr qu'ils ne tireront point gloire, au contraire, de votre oubli et de leur destruction plus respectée que vos souvenirs ? »

Voilà pourtant où nous en sommes. Fils de nos aïeux, on pourrait nous dire que nous méprisons le lieu qui durant des siècles en fut le centre. Et qu'on ne croie plus désormais effrayer personne avec ce spectacle de débris. On est habitué à ces toits effondrés, à ces barreaux tordus par les flammes, à cette désolation dont les signes ont vieilli. Le passant n'y prend plus garde ; nul ne s'en émeut ; hormis peut-être un de ceux-là dont le cœur est plein de rancunes révolutionnaires et qui se dit en voyant : « Ils n'ont osé rien relever !... »

En serions-nous arrivés à ce comble d'indifférence qui dissimule aux yeux de tous la nécessité de rebâtir un édifice comme les Tuileries ? Songez qu'un peuple est perdu quand il en vient là. Le jour où il renonce à se serrer autour de ses grands souvenirs, il est tout près de sa chute. Tout polifluo qui ne rattache pas la vie présente à la vie passée, qui, en tout et pour tout, ne fait pas appel à cette sublimité unifiée morale, par laquelle une nation ne meurt ni ne défaille, est une politique de dissolution et de désespoir acc.

Et gardez-vous de m'objecter que la politique n'a rien à voir ici. Tentends prendra ce mot en son sens le plus étroit. Je ne fais procès à personne ; je constate seulement que le véritable esprit national se ramasse autour des symboles et y puise sa force et irrésistible vie. Or, qu'est-ce donc, s'il vous plaît, que le palais de nos ancêtres souverains, cette Arche sainte de notre prestige séculaire, si ce n'est un symbole de la grandeur française ? Le laisser dans ses débris, n'est-ce pas insulte à cette grandeur ? Le rayer du sol, n'est-ce pas jeter sur elle une pelatée de terre ?

Tenez, soyons conséquents avec nous mêmes, évouons besoin de souvenirs, de religion, de foi, de puissance, qui nous tourmentent. Reconstituons les Tuileries. Tout nous en fait un devoir ; ne nous y dérobons pas, en fait un devoir ; ne nous y dérobons pas,

L'Anet, dans le des Beaux-Arts... autre motif aurait-on tout dernièrement rapporté de Crémone au Louvre la porte acholée à lourd prix d'or du palais Stranga ? Dénombrez, en outre, les restaurations qui ont été entreprises de toutes parts depuis quelques années. La suite des monuments historiques nous est très positivement revenue. Et, lorsque nous avons chez nous, en plein Paris, dans la situation la plus riante, dominant le fleuve, entourée de palais et de jardins, une petite merveille architecturale, lorsque cette merveille complète la plus prodigieuse ensemble de constructions royales qui, certainement, n'ont jamais été élevés nulle part, nous en ferions le sacrifice ? Mais quelle serait donc notre logique, notre sagesse, notre goût ? On a bien fait d'acheter la porte du palais Stranga ; on aurait tort de faire de l'économie extrême en délaissant les Tuileries. La restauration en sera coûteuse ; le rasement ou l'écroulement qui ferait disparaître un pur joyau ne le serait-il pas bien davantage ?

M. Charles Garnier qui est à la fois un fougueux et un savant, a dit une fois, que pour être vraiment original en un temps comme le nôtre, il fallait tout connaître. Ces mots paraissent d'une juste et féconde observation. Nous voulons, en toute chose, la fantaisie avec l'exactitude, je ne sais quelle délicate attention de détail entre le passé et l'avenir. L'archéologie est née de ce besoin nouveau : nous l'aimons, car elle élargit nos horizons nous aide à reconnaître les vides battus des voies à bâtir. Le régime des historiens et des profonds érudits caractéristiques les trois premiers quart de ce siècle de travail dont le fruit ne sortira peut-être qu'avec le prochain siècle de ses entrailles déchirées. Et si je hasarde cette réflexion, c'est afin de bien montrer que tout au long, que tout s'enchaîne par la civilisation, dans les moindres faits, dans les plus petits problèmes qui posent l'actualité. Nites ce que vous voudrez, il vous est impossible, à cette heure, de vous émancher des préoccupations historiques. Vous regardez devant vous d'un oeil inquiet et vous en revenez toujours à regarder derrière vous.

Département
de la SeineCommune
ParisEdifice
Palais des Tuileries

Objet.



MINISTÈRE

DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

Conseil général des Bâtimens civils.

Séance du 6 Février 1872

Rapport fait au Conseil
par M. Lefuel, Inspecteur Général.

Messieurs,

J'avais eu l'honneur de signaler à M. le Ministre des Travaux Publics l'état inquiétant des restes du Palais des Tuileries et l'urgence des travaux destinés soit à consolider, soit, à prévenir, sur certains points, par une démolition immédiate, la chute des parties menaçantes.

Je demandais l'autorisation de continuer, sans autant de précipitation, avec plus de développement, peut-être, le travail qui il avait fallu commencer, lors d'un premier déblaiement, et que plusieurs causes avaient fait trop hâter.

Pour s'assurer de l'étendue et de l'importance de ce travail, que je présente encore comme nécessaire, - pour être fixé sur ses résultats, M. le Ministre a désiré que le Conseil G^{ral.} des Bâtimens Civils lui adressât un rapport explicatif de l'état des ruines et lui fit savoir son opinion sur les opérations à poursuivre, leur nature et les frais qu'elles occasionneraient.

Après les visites que nous avons faites et pendant

Doc 8
1/1

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
M. Cochin
1312 - 2
12 SEPTEMBRE 1876

Ministère des Travaux Publics

Monsieur le Ministre,

Admis aux derniers concours,

pour la reconstruction du nouvel Opéra,
du nouvel Hôtel-Dieu, et pour la restauration
de l'Hôtel de Ville, et, lisant dans un journal:

La commission extra-parlementaire dite des Ruines
s'est réunie au Ministère.

On n'a pu, parait-il se mettre d'accord que sur
la nécessité de faire disparaître les ruines actuelles
avant l'exposition de 1878.

Je propose de conserver ces ruines, de les restaurer,
d'après mes plans, de les ceinturer d'une arête
magnifique à base de portiques, superposés
de colonnes à reliefs avec de beaux chapiteaux,
couronnés de riches balustres, corniches et
élégants frontons, entre les deux pavillons,
l'Arc de Triomphe de la place du Carrousel, et
le jardin des Quilleries, enfin, former là,
le plus beau Monument de l'Europe, à peu de
frais, et avant l'époque de l'exposition de 1878.
J'offre avec l'entière abnégation et satisfaction.

Je Montre au Ministère,

mes plans, et la photographie (bancs), qui
fait comprendre: 1° qu'ils sont d'une exécution
raisonnée d'après les lois de l'esthétique architecturale;
2° qu'ils se prêtent à un arrangement d'architecture
économique et d'une exécution aussi prompte
que l'exige la circonstance actuelle; 3° enfin,
que les murs intérieurs en briques, pourront
s'élever en même temps, que la base des portiques,
les colonnes, balustres, corniches, etc. fondus d'une
pièce, bronzés et dorés sur leurs moulures à reliefs,
sont placés sans frais de squelettes, et sans
encombrement d'échafaudages.

Ainsi, ces ruines restaurées, en parfaite harmonie avec l'arête
architecturale, entre le pavillon de l'Opéra et la position de l'Horloge;
liés par des portiques, s'arrimant de la place du Carrousel,
dans le jardin des Quilleries, est ensemble formera le Monument
le plus beau et le plus Esthétique de tous les points du globe.
Qu'il prendra-t-il le nom, de Palais de l'Arc-de-Triomphe.

Je suis, Monsieur le Ministre des Travaux Publics,
de vous offrir mes plans, le plan d'une Croix à l'indienne,
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
les sentiments respectueux, de votre très humble
et dévoué serviteur

Katmanaly

ARCHIVES NATIONALES

M. Cassagnon
1876

Docteur-Médecin
Professeur particulier de physiologie, d'astronomie,
ancien membre correspondant des Académies, etc.

Rue de la Verrière 99

Paris 10 Septembre 1876

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Division

Bureau

Paris, le

10. 1.
3. Mars 1878.

28.
1878.

M. M. Delaparte, Député.



Monsieur le Député,

*Justification de
recours à l'ancien
le patron des fonds
1878*

L'Assemblée des Représentants
de la Seine a pu approuver le projet
de loi pour la reconstruction des
parties de la ville de Paris qui
que possible sur le terrain l'importance
de travaux de la Commune ou entrepris
qui au 1^{er} Janvier 1878 ont été
étudiés les différents projets qui
se rattachent à cette affaire.

*rapport des
travaux de ces
travaux sans
renouveler les
études et
sans erreur
cette somme*

Il n'est rien de plus
qualité de service de cette
Commission, sans avoir entre les
les procès-verbaux des séances ainsi
que les rapports et autres documents
qui ont été soumis à ses
discussions.

*Il en sera fait
connaître aux
qui se trouvent
dans votre
Commission.
Rédigé par M.
Expédié par M.
Collationné par M.
1878*

Je vous prie de reconnaître
le Député, de vouloir bien
comme vous l'avez fait
à la Direction de la
des Salins nationaux
indispensable pour
tant qu'il sera possible de
l'Assemblée

Doc 10
1/1

Paris, le 23 Décembre 1872

Ministère
DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION
DES TRAVAUX

PALAIS DES TUILERIES ET DU LOUVRE



Monsieur le Ministre des Travaux Publics



ARCHIVES
NATIONALES

Monsieur le Ministre,

Lors de votre récente visite au Louvre, après avoir vu les travaux qui s'exécutent pour la continuation de la grande Galerie de Peinture et avoir entendu l'expression de mes craintes, au sujet de l'état menaçant des Tuileries, vous avez manifesté le désir d'avoir un rapport spécial sur chacune des deux questions que j'avais abordées auprès de vous. C'est ce double rapport que j'ai l'honneur de placer aujourd'hui sous vos yeux.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de l'intérêt et de haute considération de votre
obéissant serviteur,

L'Architecte du Palais des Tuileries et du Louvre,

H. Fougère

PROJET

D'un Jardin d'hiver public à faire dans la Cour des Tuileries

ARCHIVES
NATIONALES

Je voudrais mettre en avant un projet qui, réalisé, embellirait encore Paris et rendrait à la population un immense service, c'est la création d'un jardin d'hiver public qui nous a toujours manqué, et dont le besoin est facile à démontrer.

La commission, qui devait statuer sur le sort du palais des Tuileries, paraît s'être arrêtée à la démolition complète de ce palais, pour le rebâtir de manière à joindre les deux ailes du Louvre, et opérer ainsi un agrandissement de ses galeries. On ne saurait mieux utiliser l'ancienne demeure des souverains qu'en en faisant, on quelque sorte, celle des chefs-d'œuvre de l'art. Mais un autre point me séduit surtout dans le plan de la commission, c'est le projet de convertir le rez-de-chaussée du nouveau palais en une galerie couverte pouvant servir d'abri aux promeneurs pendant la pluie. Ce que je propose est précisément le complément de ce projet.

Avec autant d'intelligence que de goût, on a ménagé, au centre de la ville, de vastes emplacements où les palais et les jardins sont le rendez-vous des étrangers comme de

N° 3086

—
ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1875.

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 juin 1875.

PROPOSITION

TENDANT à la nomination d'une Commission appelée à
étudier la question des Tuileries,

PRÉSENTÉE

PAR M. LE BARON DE VINOLS,
Membre de l'Assemblée nationale.

Messieurs,

Les deux façades des Tuileries restées debout après l'incendie qui, au mois de mai 1871, a dévoré l'intérieur du Palais, ont une importance artistique de premier ordre, puisqu'elles sont l'œuvre de Philibert Delorme, et renferment des beautés architecturales dont se sont inspirés, depuis trois siècles, les architectes les plus éminents de notre pays.

Au point de vue historique, on ne peut oublier que ce fut le Palais des souverains de la France pendant cette longue période de l'histoire moderne, où elle a joué dans le monde un rôle si prépondérant par la gloire de ses armes et par la puissante expansion de son génie national dans les sciences, les lettres et les arts.

A ce double titre, les restes précieux de ce monument ont

droit à l'attention la plus sérieuse de l'Assemblée nationale, dont la responsabilité et l'honneur sont également intéressés à les conserver et à les restaurer, *à moins qu'il ne soit démontré qu'il y a impossibilité matérielle absolue.*

Pour résoudre cette intéressante question, qui émeut profondément l'opinion publique attristée de l'abandon dans lequel sont laissées les Tuileries, livrées aux injures du temps et par elles à une destruction lente, mais inévitable, le soussigné a l'honneur de soumettre à l'Assemblée nationale la proposition suivante :

Article unique.

Une Commission de 15 membres nommée dans les bureaux étudiera le parti à prendre au sujet de ce qui reste du Palais des Tuileries.

Elle présentera à l'Assemblée un projet de résolution conforme au résultat de cette étude.



N: 707
Légalisée
Chambre des Députés
PROCES VERBAUX
DISTRIBUTION

Messieurs les Députés
Permettez-moi d'exprimer une passion profonde pour
la conservation des richesses artistiques de notre
belle France, je vous supplie de voter les
sommes nécessaires pour relever de leurs ruines
les Palais des Tuilleries et d'Orsay. C'est surtout
pour le Palais d'Orsay que je vous plains après
de vous Messieurs les Députés la restauration
des Tuilleries étant heureusement décidée.
Voilà. Six ans Messieurs les Députés,
que les ruines de ce beau palais attristent
vos regards et rappellent de Si-Doulauroux
Lamoignon, vous me pardonnez pas que cette situation
se prolonge plus long-temps, vous devriez
je l'espère qu'il doit être réédifié, vous
voudrez condamner à Paris à la France ce monument
Palais, genre Flamin, le seul de ce genre qu'ils
possèdent, ce palais le plus beau après le
Louvre, qu'il faudrait condamner rien que
pour sa magnifique tour, avec ses magnifiques
portiques, la seule tour de ce genre qui existe
à Paris, pour arriver à ce but je supplie
Messieurs les Députés de prendre l'initiative,
puisque à ma grande surprise le gouvernement
ne la prend pas, donc proposition accordant
au Ministère des travaux publics les fonds
nécessaires à l'accomplissement de cette œuvre en
y mettant tout le temps qu'il faudra. Si



M. D. C.

ALGER LE 26 Mars 1877
LE MAIRE L'ADJOINT DÉLÈGUE
REMI. H. HALLEROT DÉPUTÉ

Dec 13
2/2

notre situation financière ne permet pas de le
réviser promptement.

Les journaux ont publié que ce
magnifique palais devant être démolie et
le terrain vendu, en lisant ces articles mon cœur de
Français a bondi, j'ai éprouvé une douleur immense
à l'idée de voir disparaître un de ces magnifiques
édifices qui sont de si admirable et de si envier dans
cette capitale et je viens vers vous Messieurs les Députés
vous supplier de ne pas permettre
qu'un pareil scandale se accomplisse.

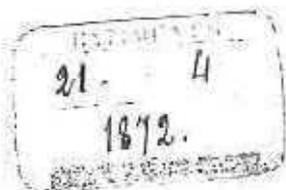
Un mot sur la destination: on
a dit le conseil d'état et la cour des comptes étant
installés ailleurs ce palais se trouverait sans emploi,
on oublie que la plupart de nos collections se trouvent
à l'étroit et pour préciser je dirai que le Musée du
Luxembourg me me paraît pas digne de la capitale, que
la collection de sculpture en particulier est déplorablement
logée, que l'école des beaux arts me doit se mettre les
œuvres récompensées de ses élèves, que celle qui sont placés
le sont déplorablement, qu'on devrait reprendre l'idée
du Musée des copies tous les français ou pourant aller à
Rome, Madrid &c &c ... et les placer dans ce Palais.
Notre bibliothèque nationale qui elle aussi devint trop
étroite pourrait trouver là un asile, par ce qui précède
je crois avoir convaincu Messieurs les Députés que ce palais
serait loin d'être sans emploi.

Alger le 4 janvier 1877

J'ai l'honneur de remercier Messieurs les Députés

de votre tout-dévoué serviteur

Domicile principal Rue Raymond 27 Paris 8^e arrondissement



Le Reste du Palais des Tuileries.

ARCHIVES
NATIONALES

Le Reste de plus en plus menaçant du Palais des Tuileries doit attirer une attention sérieuse, et je suis heureux, M. le Ministre, de pouvoir expliquer, devant Vous, avec quelque détail, les raisons de mes appréhensions et d'indiquer le parti au quel je croirais prudent et intéressant à la fois de se rallier.

L'œuvre de destruction que le temps devait apporter, a dépassé, dans sa marche, toute les prévisions : sous l'action dissolvante de la pluie continue, l'on court à grands pas vers un trépas prochain. Que la température s'abaisse quelque peu et l'on est assuré de disastres qu'une démolition partielle, mais prompte et bien ordonnée, peut seule prévenir. A voir les sols actuels, on ne pourrait croire que les débris qui les jonchaient, après l'incendie, furent tous enlevés : la dégradation journalière ont ramené, pierre par pierre, la même épaisseur de débris : Pierre maintenant la gelée, et, inévitablement tombant des pans entiers de murailles, dont les matériaux, calcinés par le feu, se sont depuis dissous par l'action des pluies. Tout ceci, qui suit jour par jour les progrès, je ne saurais mettre en doute un tel résultat.

Dec 15
1/1

No. 3.
Reconstruction
Du Palais de Justice.

—
Documents Legislatifs
—



Doc. 16.
2/2

CABINET
DU MINISTRE
DES
TRAVAUX PUBLICS.

W. G. G. G.

Note.

Pour de faire préparer
Urgence un rapport
indiquant 1° les raisons
de perspective ou autres qui
doivent faire conserver un
bâtiment au centre de l'ancien
palais de tuileries 2° les
appétitions diverses mais
non politiques (musée d'art
et autres) auxquelles ce
bâtiment conservé pourra
être approprié. 25 fév 1878

Le Ministre des Travaux publics,

G. de Freycinet

Monsieur

L. de Kerville

Ministère
de la
Maison de l'Empereur.

Direction
des Travaux.

N^o 1

Paris le 12 Août 1871

Palais des Tuileries et du Louvre

1^{re} Opération.

Monsieur le Ministre des Travaux publics

Devis - descriptif du Projet
de reconstruction des Tuileries



Monsieur le Ministre

Le devis descriptif que j'ai l'honneur de vous adresser, à l'appui du projet de reconstruction des Tuileries que m'a demandé d'établir M^{le} le Chef du Pouvoir Exécutif ne saurait comporter de longs développements.

Vous savez, Monsieur le Ministre, la concision du programme, auquel le Projet devait répondre. Aucune affectation déterminée, pour le moment, rien qui fit pressentir pour l'avenir, une appropriation quelconque. Devait-on concevoir un palais avec tous ses détails d'habitation et ses nécessités de réception ? Serait-ce continuellement où viendraient se classer des collections ou s'exposer des œuvres artistiques ? M^{le} le Chef du Pouvoir exécutif me demanda des dessins sans pouvoir me rien dire de plus, et le titre général du programme restant même inconnu puisque'il ne s'agissait pas de relever le Palais des Tuileries, mais bien les Tuileries seulement, je fus réduit à me chercher comme combinaison.

de plan intérieur, que ce qui entraînait le moins possible les dispositions laissées à l'avenir.

En me rangeant à l'ordre d'idées qui on me faisait seulement connaître, j'aurais d'abord à réduire l'importance des bâtiments nouveaux; on les limitait aux constructions élevées par Philibert Delorme; les arcs aux grands palastres, bâtis par Louvois pour réunir les premières Écuileries aux deux pavillons de Flore et de Marsan, devaient être remplacés par des galeries ouvertes, à travers et au dessus desquelles on pouvait de la Cour du Carrousel, jouir de la perspective du Jardin des Écuileries, et du Jardin des Écuileries apercevoir le développement des constructions du nouveau Louvre.

C'est ce double effet que cherchant à faire comprendre les deux dessins que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux et dont le mérite est au moins de ne pas tromper, puisqu'ils sont calqués sur des vues photographiques.

Il est certain que ce parti donnerait comme aspect un résultat satisfaisant. L'œil elle-même se fait aisément à l'effet de cette combinaison dont M^{rs} de Chateaubriant, croyons nous, conçut la première idée, et dont la réalisation pouvait à si bon droit passer pour improbable. Il ne fallait pas moins que les crimes horribles qui faillirent anéantir tout Paris et qui détruisirent ce beau Palais et ses merveilles décoratives, pour rendre possible l'association d'un projet que son auteur n'avait jamais pu

contraire que comme un rêve.

Malgré l'insuffisance de dessins faits avec grande hâte, on peut saisir les avantages du parti qu'on m'indiqua comme point de départ. A cette longue suite de batiments massif dont aucun ressaut ne venait interrompre la monotonic, succède un ensemble de constructions dont les formes unies déterminées, les différences de hauteur plus accentuées, les saillies plus prononcées donnent une légèreté et une élégance d'aspect que vient augmenter l'heureuse perspective qui se découvre au travers des portiques avancés. Mais plusieurs d'anciens se rencontrèrent dans l'adoption de ce parti: on pouvait craindre que le Palais, réduit aux dimensions de façade qui à son origine Philibert Delorme lui avait tracés, ne fût écrasé par l'énormité des constructions existantes et surtout par les Pavillons de Flore et de Marsan.



C'est effectivement ce qui devait arriver, si l'on s'astreignait à une reproduction conforme de l'œuvre de Philibert; mais rien ne réclamait tant d'exactitude, pas même le respect scrupuleux qui s'attache à la restauration fidèle de toute œuvre architecturale de génie.

Depuis longtemps trop de différences dans les usages et le mode d'habitation avaient condamné le vieux Palais à des transformations indispensables qui lui avaient enlevé tout son caractère original. Sans parler de l'intérieur où ne se retrouvait nulle trace de la décoration primitive, l'aspect général extérieur en avait

pas été un peu respecté et la plus simple
comparaison entre les dessins anciens et
l'état actuel prouverait que les façades de
Philibert Delorme n'existaient même plus
depuis deux siècles.

Louis XIV, le premier leur avait fait
subir de profondes modifications : sa grande
maîtrise, les nouveaux usages de sa cour et
le goût dominant ne pouvaient pas plus
s'accommoder des distributions modestes du
Palais de Catherine, que d'un aspect
extérieur plus fin et plus délicat dans ses
détails que grandiose ou pompeux dans son
ensemble. Mais bien que les travaux qu'il
ordonna vers 1660 eussent été le bouleversement
presque complet de l'œuvre de Philibert, un
si vif intérêt s'était toujours attaché à cette
élégante création et à ses sculptures si plaines
de grâce, il s'était si bien établi que non-
seulement le Palais des Tuileries était le
véritable siège de l'autorité Royale, mais
qu'il présentait aussi l'un des plus beaux
spécimens de l'architecture Française que
sous la double séduction de l'art et de l'intérêt
historique, on oublia devant
quelques traces du passé restées intactes,
les modifications que le temps avait
accumulées et, jusqu'à nos jours, on
continua de voir dans le Palais des Tuileries
le Palais de Catherine de Médicis, l'œuvre
de Philibert Delorme dans l'œuvre presque
barbare de ses successeurs.

Nous nous garderons bien de remettre
l'opinion commune à une plus juste appréciation.

Dec 17.
5/13

nous avons trop intérêt eux-mêmes à profiter de ces
erreurs artistiques qui ordonnèrent Louis XIV et les
rois après lui, et d'ailleurs ne sont elles pas excusées,
aux yeux de la raison, par ces grandes nécessités
qui s'imposaient autrefois plus durement,
peut être qu'elles ne s'imposent de nos jours,
et nos modes, nos usages changeants, nos
convenances d'habitude ne sont elles pas un
joug sous lequel l'artiste doit sans cesse se
courber.

Pour résumer cette explication, nous dirons
que tous les détails de la construction projetée
venaient la copie fidèle de ceux que Possina
Philibert Delorme et qui nous sont restés,
que nous ne suivrons pas son parti d'aspect
général, impossible à appliquer maintenant
et dont rien d'ailleurs ne subsiste; enfin, que
nous inspirerons, au contraire, de l'esprit de
toutes les modifications successives qui ont eu
l'appropriation à de nouvelles convenances.

N'ayant pas eu de programme et bien
qu'il nous soit impossible de prévoir la destination
future de la construction projetée, il est évident
qu'elle doit toujours présenter le caractère
extérieur d'un bâtiment sérieusement
utilisable et qui à l'intérieur il faut qu'elle se
prête au plus grand nombre possible d'usages
divers. Du reste, il y a des dispositions générales qui se
font rencontrer dans toute l'architecture de
plan et nous ne devons pas perdre de vue que,
dans celui-ci particulièrement, nous devons
nous efforcer de répondre à des besoins de
bien des sortes et qui, pour être circonven-
nables, ne se valent pas moins



un jour:

Nous ne nous sommes donc point bornés à dresser des façades qui fussent un appesantissement pour les yeux; et qui, par la reproduction fidèle de l'ancien Palais, donnaissent à l'indignation publique la légitime satisfaction qu'elle réclame; nous avons aussi voulu que notre plan pût devenir utilement appliqué d'une bonne et facile application, et nous avons fait appel à tous nos souvenirs pour ne répéter aucun des inconvénients que nous avions en sujet de remarquer.

C'est ainsi qu'en rétablissant au droit des façades, sur le jardin, ce délicieux portique souvent que l'on vit disparaître avec tant de regret, nous avons toutefois conservé la double épaisseur du bâtiment obtenue, sous le règne de Louis Philippe et plus tard sous Napoléon III, en fermant les arcades à rez de chaussée et en avançant, jusqu'à leur aplomb, les constructions supérieures.

Cette double épaisseur est indispensable pour une habitation: elle en assure les services: elle ne serait pas moins nécessaire pour faciliter la circulation dans un anneau public.

L'emplacement des escaliers, de l'escalier principal surtout, n'avait pas moins d'importance.

Philibert avait placé celui de son Palais au centre même sous le Pavillon ancien.

Louis XIV l'avait fait enlever et transporté sur la droite au lieu où fut depuis la galerie de la Faïence.

Dec 17
7/13.

Louis Philippe à son tour détruisit l'escalier de Louis XIV et fit placer celui qui le remplaça sous le Portique de gauche côté du Jardin.

Par modifications faites aux façades de l'édifice ce fut une des plus sensibles. Contraire elle s'éleva, nous ne dirons pas l'opinion publique, car celle-ci était seulement sous le coup de l'esprit de parti, mais l'opinion presque unanime des artistes qui voyaient disparaître un des morceaux les plus intéressants qui fussent encore restés.

On vint au Palais de Catherine de Médicis.

Et pourtant il faut bien avouer qu'avec les nouvelles conditions d'habitation et de réception, les Tuileries devenues de jour en jour plus incornmodes à habiter, ne pouvaient plus subsister comme séjour des Rois sans de sérieuses transformations.

On continua celle-ci sous Napoléon III et dans la galerie de droite, on répéta extérieurement ce que Louis Philippe avait commencé dans la galerie de gauche. On pouvait s'excuser par le désir de retrouver une symétrie dont l'absence était sensible; mais le fait est qu'on songeait par dessus tout à gagner des appartements nouveaux qui plus que les anciens fussent agréables à habiter, et qu'on cherchait aussi la facilité de circulation que refusait absolument la disposition du bâtiment simple en profondeur.

Les réceptions, ou chaque année, les invités étaient de plus en plus nombreux, avaient si bien fait comprendre la nécessité d'établir des dégagements faciles que, dans le lieu

de les obtenir on avait décidé en principe
la démolition de l'escalier de Louis Philippe,
et destiné l'espace qu'il laissait vacant
à des salons nouveaux doublant la galerie
de la Cour à laquelle l'escalier s'adressait.

On eut transporté alors le grand Escalier
dans l'emplacement du Théâtre détruit
à cet effet en 1867, et l'on obtenait en le
rejetant ainsi à l'une des extrémités du
Palais, la disposition que nous appelons
dans la combinaison générale de notre plan
disposition par suite de laquelle les salons
salles et galeries du 1^{er} étage ne rencontraient
sur aucun point, un escalier qui en-
traîne le parcours. C'est une condition
bien essentielle et sur laquelle nous nous
permettons d'insister.

Dans notre projet, le pavillon de droite
sur la cour reçoit le grand escalier du
Pavillon de gauche. Il y aurait un escalier
particulier et l'un des escaliers de service,
ce dernier communiquant au sous-sol
avec les cuisines des à présent établies
dans le Pavillon de Flore. L'idée de les utiliser
pour le Palais nous a conduit à mettre
l'habitation proprement dite au rez-de-
chaussée, sur la gauche du Pavillon central,
c'est à dire vers le point le plus rapproché
des constructions existantes et qui pourraient
être facilement annexées en cas de besoin.

L'aile à droite, si le Palais devenait la
résidence du chef de l'Etat, serait alors
affectée à la salle du Conseil, aux Cabinets
de travail, aux salons d'audiences, au con-

Doc. 17.
9/13

moût à toutes les diverses et nombreuses
dépendances que comporterait pareille
destination.

Plus étager au contraire du rez de chaussée,
mais suffisamment élevé au dessus des sols
de la Cour et du jardin et d'ailleurs, placé
sur un rang de caves s'étendant sur
toute la superficie de la construction,
renfermerait tous les services qui s'aménagent
habituellement dans les étages supérieurs.

Nous trouvons à ce parti bien des avantages
que nous signalerons en quelques mots:
Commodité pour les serviteurs qui l'une
faible distance à franchir met à proximité
des maîtres; — facilité dans l'installation
de certains logements du haut service,
dont les aménagements sont toujours
difficiles, souvent même dangereux
lorsqu'il les fait établir dans les parties
les plus élevées d'un bâtiment; suppression
de ces ascensions pénibles, sujet de plaintes
perpétuelles &c. &c.

Dans notre idée les combles de la
construction projetée devraient être uniquement
occupés: — par des réservoirs pour le cas
d'incendie; — par le service des Lustrés;
— par les appareils de ventilation;
peut être aussi par des espaces libres et
sans qu'un seul logement y soit pratiqué.

Nous avons expliqué, peut être avec
trop de longueur, l'économie de notre projet:
nous la résumerons brièvement:

1. Construction nouvelle, renfermée dans les dimensions

Doc. 17.
10/13

de longueur du Palais ancien de Philibert-Lelorme.

2° Sa réunion aux deux Pavillons de Flore et de Martan, par des galeries ouvertes, montant toute la hauteur du rez de chaussée.

3° Caves sur toute la superficie de la construction.

4° Etage intermédiaire entre les caves et le rez de chaussée, affecté à des dépendances diverses et principalement aux logements des gens de service.

5° Pavillon central, point de jonction, à rez de chaussée entre l'habitation proprement dite et la portion attribuée aux affaires.

6° Premier étage, au niveau duquel se trouve le sol des galeries; logements d'apparis, salles, salons et galeries de grande réception.

7° Combles, pour débarras et services généraux mais ne contenant pas de logements.

8° Escalier principal dans le Pavillon de droite sur la Cour.

9° Escaliers, particulier et de service, dans le Pavillon de gauche: communication avec le Pavillon de Flore et l'aile neuve des Cuilleries.

10° A tous les étages, la disposition du plan est double en profondeur.

Voici maintenant les masses de superficie des parties essentielles du plan avec les prix affectés à chacune d'elles:

(Pour déterminer ces prix, qui ne s'appliquent ainsi que l'a bien entendu M^r le Chef de Pouvoir exécutif, qui à la grosse construction, ravalements extérieurs compris, et non à aucune sorte de travaux intérieurs, excepté

Dec 17
11/13

vous de pose des planchers, nous nous sommes
inspiré des prix récemment payés soit pour
la construction de l'aile neuve des Tuileries,
soit lors de l'établissement de l'ancien Ministère
d'Etat. Nous les avons décomposés avec soin;
nous nous sommes rendu compte des rapports
et des différences existant entre les bâtiments
déjà élevés et ceux à construire; et nous
pensons être arrivé à les fixer avec exactitude
de la façon suivante:

Devis approximatif.

| | |
|--|----------------------------------|
| Pavillon central comprenant caves rez de chaussée, 1 ^{er} étage, attique, 2 ^e étage et comble; 570. ^{m.3} 00 à 2.400. ^{fr} 00 l'un, produisant | 1.368.000. ^{fr} 00 |
| Pavillons des extrémités, comprenant caves, rez de chaussée, 1 ^{er} étage, attique et comble. Ens. 1.040. ^{m.3} 00 à 2.100. ^{fr} 00 l'un, produisant | 2.184.000. ^{fr} 00 |
| Ailes, comprenant caves, rez de chaussée 1 ^{er} étage et comble. Ens. 1760. ^{m.3} 00 à 1.800. ^{fr} 00 produisant | 3.168.000. ^{fr} 00 |
| Portiques devant les ailes et les Pavillons 730. ^{m.3} 00 à 700. ^{fr} 00 l'un, produisant | 511.000. ^{fr} 00 |
| Portiques se reliant aux constructions existantes; 720. ^{m.3} 00 à 900. ^{fr} 00 l'un produisant | 648.000. ^{fr} 00 |
| Total | 7.879.000.^{fr}00 |

Dec. 17.
12/13

Division des Travaux par Spécialités.

| | |
|----------------------------|---------------|
| Terrasse et Maçonnerie | 4.451.635, 00 |
| Serrurerie. (Gros ferr.) | 1.428.220, 00 |
| Charpente. | 551.530, 00 |
| Couverture et Plomberie. | 709.110, 00 |
| Pavage. Asphalte. | 157.580, 00 |
| Menuiserie. | 151.000, 00 |
| Peinture et Vitrierie. | 118.185, 00 |
| Sculptures. | 311.740, 00 |
| | <hr/> |
| Total | 4.879.000, 00 |
| Imprévus | 121.000, 00 |
| | <hr/> |
| Total général des dépenses | 8.000.000, 00 |
| Frais d'agence 5% | 400.000, 00 |
| | <hr/> |
| | 8.400.000, 00 |

Malgré notre grande recherche
d'exactitude, nous ne pouvons pas
cacher que si le projet était étudié
moins sommairement et que les développements
qu'il comporte fussent traités
avec le soin rigoureux qu'on y eût
mis avec plus de temps, les prix
établis ci-dessus dans la division des
travaux par spécialités ne se
présenteraient pas avec des totaux
tout à fait identiques. Mais nous
nous sommes particulièrement
attaché à déterminer une somme

Doc. 17
13/13.

totale qui fut le plus près possible
de la vérité et nous avons la croyance
d'y être arrivés.

Je vous prie d'agréer Monsieur
le Ministre

l'expression de mes sentiments de
très haute considération.

Signé: H. Lefuel
Membre de l'Institut

Paris, le 24 Janvier 1877.

Doc 18
1/2

MINISTÈRE
des Travaux Publics

CABINET
DU
MINISTRE



Monsieur le Directeur,
Pour faire suite à ma précédente communication, j'ai l'honneur de vous transmettre deux articles de la République française au sujet de la reconstruction des Ouvrages d'Émilley agréés. - Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus assurés

de votre Chef de Cabinet.

A. de la Forêt

et privés, placés sous le main-à-l'œuvre commun, à l'heure où s'opèrent
récès de géographie pour l'appel des voix par les hauts, vaste
vestibule, permettant la descente, sur tous les points de la foule, et enfin
possibilité de leur à carrelé tous les équipages dans la cour adjacente,
ce qui dénote, pour qui une parole pure à être au personnel des invités
attention, toute démocratique, autant qu'humanaire.

Quant à l'aspect de ce nouveau Palais, lui-même, d'une
place en avant de sa grille, il avait, celui de Versailles, quoique plus
mignon, seigneurie gracieuse celle de l'ancien Palais, tout en
accusant sa nouvelle destination.

Dans l'évolution morale de notre Capitale, nous devons
une attention à l'ère de triomphe du Carrousel,
C'est un temps muet!

Et la, grille que violet de ce côté le jardin privé, est subdivisée
en plusieurs sections à recevoir les statuts des généraux contemporains,
objet de son inspection, car, dans l'effacement de nos décisions, nous
n'avons aucun intérêt à apprendre nos décisions, sans exception, et
attendu que leur souvenir est encore à cette heure et sera toujours,
la base fondamentale de notre grandeur!!!

Deviez vous Monsieur, j'ai l'honneur de présenter un nouveau
l'ancien Palais pour en faire un Musée!

Et, par suite, une nouvelle pensée s'élevait, le mariage
s'attachant à l'œuvre, et les commémorations, nous qui pourrions
être dans votre place, enfin bien sûr, des salles de vente.

Celle est l'opinion de votre humble serviteur sur une question
très importante, laissez-moi jusqu'à ce jour

Storer
Ancien Architecte,
Inspecteur aux Travaux Publics

RECEVU
1
30 Mars 1906
Monsieur

Le Palais des Evénements doit retrouver le siège de la Glorieuse
Epée de notre chère France, pour que l'échange n'en ait pas le regret et
que le Ciel ne se fâche qu'il doit la tenir dévot!

Les vestiges de l'ancien Palais, calcinés par le feu, ne se retrouvent
en aucun point, et une restauration quelconque, il est évident pour des amateurs
de les voir accompagnés, non d'un archéologue, mais bien d'une main maigre,
Ce fragment se recroqueville encore mieux être placés en face
sur la nouvelle rue, dont la visibilité s'est emparée à tout jamais, de nos
ans. L'avenue de l'Opéra, et ses adjacents, celle qui était la plus enviable
pour gagner la rue grande

Le nouveau Palais, distribué d'après un programme rédigé
sur notre nouvel état politique, sera être mieux d'un air d'honneur et
revenir sa dignité et se grandir exaltée en représentant celle des vestiges.

L'ancien Palais, construit par nous sur une ligne droite de
326m, était extrêmement incommode à l'habitation et à de divers services.

Le nouveau Palais peut être peuplé par une parfaite moitié
nombre et donner des locaux mieux appropriés, plus grands même, parce
que les pièces obscures et les longs corridors qui en absorbent la
surface peuvent être évités.

Le plan ci-joint, est un essai de celui qui pourrait convenir
aux nouvelles exigences, en voici la description:

A droite, l'habitation de l'ancien et les vestiges de l'ancien de
réceptions particulières, diplomatiques et les pièces des différents services
attachés à la Présidence.

A gauche, les grands salons pour les fêtes et les fêtes de
gala pour nos de nos, accueillis, pour dépôt de vêtements, buffets

Versailles le 7 Avril 1876

Lettre écrite au premier Président et marquée
D'urgence.

Monsieur le Sénateur, à différentes reprises, l'Assemblée nationale s'est occupée de la question relative à la reconstruction du Palais des Evénements; depuis que les nouvelles Chambres Législatives sont réunies, leur attention s'est également portée sur cette question, et au sein même, sur l'initiative de l'un des membres de cette Assemblée, une Commission spéciale a été nommée pour en proposer la solution.

ARCHIVES NATIONALES

J'ai pu
~~Il m'a paru~~
il en a paru
surtout au Gouvernement qu'il appartenait de prendre l'initiative dans une question de cette nature, et j'ai fait connaître à la Commission du Sénat mon intention de former une Commission composée tout à la fois de membres de deux Chambres, de membres de l'Administration et de hommes de l'art, qui serait chargée de donner son avis sur la solution qu'il convenait d'adopter.

Je viens vous prier, Monsieur, ^{l'honneur} de vouloir bien faire partie de cette Commission,

M. Viollet-Leduc, Architecte, M. des Arcs, M. des Arts

Paris le 27 avril 1978

Doc 21
1/1



Monsieur le Directeur,

Quelque soit le jour que choisira le Ministre pour réunir la Commission relative à la restauration des Tuileries, j'ai me rendrai à la séance, pourvu qu'elle ait lieu le matin, car heures où nous ne sommes pas appelés à travailler.

Il me semble qu'il y aurait avantages à voir réunir la Direction des Bâtimens civils, afin de faciliter au mieux les travaux, et elle est jugée utile. Je crois qu'il est désirable que M. Lequel soit présent à la séance.

Famille agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

F. Bertin

Dec. 22

1/1

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Paris le

187

Direction
des Bâtimens civils.

Projet de Loi sur la reconstruction de
divers Edifices Publics.

Les incendiaires de la commune ont détruit ou mutilé les plus beaux Monuments de Paris, les uns appartenant à l'Etat les autres à la ville. En présence de ces ruines, le Gouvernement a pensé qu'il devait proposer à l'Assemblée Nationale la reconstruction des Edifices qui intéressent au plus haut degré l'art et l'histoire de la France, et dont les débris ne pourront être réparés qu'à l'aide de moyens extraordinaires, tels sont les Palais des Tuileries, du Louvre, le Palais National, la Colonne Vendôme. A ces Monuments le Gouvernement croit devoir ajouter l'Établissement scientifique qui se recommande le plus à toute la sollicitude du pays, le Muséum d'histoire naturelle qui, depuis longues années, attend les améliorations indispensables aux progrès des sciences. Il est utile, il est politique qu'en même temps qu'elle voudra effacer les traces des crimes qui ont été commis l'Assemblée Nationale montre qu'elle continue sa protection aux études scientifiques qui, plus que jamais, doivent tenir une grande place dans l'instruction publique.

ARCHIVES
NATIONALES

Chambre des Députés.

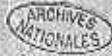
Pétitions

N^o 707



Renvoi au Ministère
des Travaux publics
M. Lecomte (Indre), rapp.
J. N^o 214; Sess. 1877

Journal officiel du 15^o mars 1877, 9^o Commission.



Le sieur E. Baillet, à Paris, supplie la Chambre de voter les sommes nécessaires pour relever de leurs ruines les Palais des Tuileries et d'Orsay.

(Pétition arrivée le 9 Janvier 1877.)

Dec. 24

1/2

MINISTÈRE

DES TRAVAUX PUBLICS

Direction

du ~~Contentieux~~

des Bâtimens Civils
et des Palais Nationaux

~~DIVISION~~
Tuilerie.

Paris

le

1^{er} février 1878

Note

pour Monsieur le Ministre.

M^r le Ministre m'a fait parvenir 3 notes relatives à la reconstruction des Tuileries.

Pour répondre à la première, j'ai l'honneur de lui faire connaître qu'il a été exactement renseigné par M. Hérodote. La Commission extra-parlementaire nommée par M. Christophle n'a pas terminé officiellement ses travaux. Il est vrai que, dans sa séance du 12 janvier 1877, elle s'est prononcée nettement sur la nécessité de conserver et de restaurer la partie encore subsistante du Palais des Tuileries, la convenance d'affecter le Palais restauré à un Musée d'Art, etc. Mais depuis cette époque la sous-Commission par elle désignée s'est réunie plusieurs fois et a émis, notamment dans sa séance du 9 avril 1877, sur les moyens d'exécution de nouveaux avis que la Commission n'a pas été appelée à examiner. Je crois donc qu'il serait à propos de la

ARCHIVES
NATIONALES

Doc. 24
2/2

la réunir au moins encore une fois. On pourrait lui soumettre en même temps le projet complet de restauration s'élevant à 5.000.000^{f.}, que la sous-Commission a adopté, et qui, dans le cas où la Commission ferait de même, serait présentée de suite à l'examen du Conseil général des Bâtimens Civils, ainsi que M^r le Ministre en exprime le désir dans sa seconde note.

Enfin par la troisième note, M^r le Ministre me demande un rapport sur la restauration des Tuileries, et sur l'affectation de ce Palais à un usage non politique. Je suis prêt à fournir ce travail, mais que M^r le Ministre me permette de lui demander s'il ne serait pas préférable d'attendre la réunion de la Commission dont je viens de parler, afin de pouvoir nous appuyer sur son avis pour les demandes à faire aux Chambres.

Je prie Monsieur le Ministre de vouloir bien me répondre d'urgence sur ce point pour ne pas retarder la rédaction du rapport s'il insiste pour l'avoir de suite.

Amplifié de la main

Dec 25.
18

N^o 2.

Reconstruction
Du Palais De L'industrie

Minutes
Du Projet a Loi



Doc 27
1/2

N° 3086

—
ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1875.

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 juin 1875.

PROPOSITION

TENDANT à la nomination d'une Commission appelée à
étudier la question des Tuileries,

PRÉSENTÉE

PAR M. LE BARON DE VINOLS,
Membre de l'Assemblée nationale.

Messieurs,

Les deux façades des Tuileries restées debout après l'incendie qui, au mois de mai 1871, a dévoré l'intérieur du Palais, ont une importance artistique de premier ordre, puisqu'elles sont l'œuvre de Philibert Delorme, et renferment des beautés architecturales dont se sont inspirés, depuis trois siècles, les architectes les plus éminents de notre pays.

Au point de vue historique, on ne peut oublier que ce fut le Palais des souverains de la France pendant cette longue période de l'histoire moderne, où elle a joué dans le monde un rôle si prépondérant par la gloire de ses armes et par la puissante expansion de son génie national dans les sciences, les lettres et les arts.

A ce double titre, les restes précieux de ce monument ont

droit à l'attention la plus sérieuse de l'Assemblée nationale, dont la responsabilité et l'honneur sont également intéressés à les conserver et à les restaurer, *à moins qu'il ne soit démontré qu'il y a impossibilité matérielle absolue.*

Pour résoudre cette intéressante question, qui émeut profondément l'opinion publique attristée de l'abandon dans lequel sont laissées les Tuileries, livrées aux injures du temps et par elles à une destruction lente, mais inévitable, le soussigné a l'honneur de soumettre à l'Assemblée nationale la proposition suivante :

Article unique.



Une Commission de 15 membres nommée dans les bureaux étudiera le parti à prendre au sujet de ce qui reste du Palais des Tuileries.

Elle présentera à l'Assemblée un projet de résolution conforme au résultat de cette étude.

Doc 28
1/2

N° 24
SÉNAT
SESSION 1876

Annexe au procès-verbal de la séance du 3 avril 1876.

PROPOSITION DE LOI

*Tendant à la nomination d'une Commission chargée d'étudier la
question du PALAIS DES TUILERIES*

PRÉSENTÉE PAR

M. ALFRED MONNET

SÉNATEUR



MESSIEURS,

Le 11 juin 1875, l'honorable baron de Vinols, député, déposa sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition pour la mise à l'étude de la question du Palais des Tuileries.

Renvoyée à la Commission d'initiative, la prise en considération de cette proposition fut adoptée à l'unanimité moins une voix. Le rapport fut déposé à la séance du 22 juillet dernier; mais les travaux de l'Assemblée nationale touchant à leur terme, il ne fut pas possible de le discuter.

J'avais l'honneur d'être le rapporteur de la 35^e Commission

Doc 28
2/2

d'initiative, et je crois aujourd'hui de mon devoir de vous demander la reprise de cette étude; car vous penserez, je l'espère, Messieurs, que l'état présent des ruines du Palais des Tuileries ne saurait se perpétuer.

Sans préjuger ni la question de reconstruction, ni la question de destination, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat une proposition, qui n'est que la reproduction de celle de l'honorable M. de Vinols.

ARTICLE UNIQUE

Une Commission de neuf membres, nommée dans les bureaux du Sénat, étudiera le parti à prendre au sujet de ce qui reste du Palais des Tuileries.

Elle présentera au Sénat un projet de loi conforme au résultat de cette étude.

Doc. 29
1/1

INDICATIONS DE SERVICE

Sénat 7. 5. 1901

Colégionnaire.

INDIQUE A DATE

Enr. 117

Pour Paris le 10 Mars 1901

Ministère des Travaux publics Paris

Assemblée assistée de la Commission Centrale
ce matin Paris à cause réunion du Sénat Représ
entatives



Lapostolle

Dans les dépenses imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de départ.

L'Etat n'est responsable que dans la mesure de la correspondance prise par le code des télégraphes. (Loi du 30 septembre 1856, art. 16.)

686
80

MAINTENANT
— sous
Monsieur de La Harpe

Paris le 23 Mars 1878



DIRECTION
des Bibliothèques
et Archives Nationales

Secrétariat

des Archives
de la Bibliothèque

M. de La Harpe me promet de
me faire parvenir en jour
le rapport de la Commission
qui a été nommé en vertu de la loi
du 1er Mars de la Commission et
de lui en cette réunion - Le
travail pendant de deux jours
et donner lieu de connaître en
M. de La Harpe qui s'est occupé en
dernier lieu de cette affaire et
de lui en faire rapport de la
part de la Commission. Ceci
est le rapport de la Commission
qui a été nommé en vertu de la loi
du 1er Mars de la Commission et
de lui en cette réunion et
de lui en cette réunion et
de lui en cette réunion et

Le rapport est de la Commission
de la Commission qui a été nommé
en vertu de la loi du 1er Mars
de la Commission et de lui en
cette réunion et de lui en cette
réunion et de lui en cette réunion

Dec 30
1/1

Exposé des motifs

M. M.



Le projet a pour but la réforme de l'indus-
 trisation nationale. Le projet de loi
 a pour objet de donner aux
 établissements d'Etat le droit de prendre
 des mesures de sauvegarde de l'indus-
 trie nationale. Le projet a pour objet
 de permettre au Gouvernement de
 voter publiquement de la capitale et de
 l'organiser de manière à ce que
 les intérêts de l'Etat et des intérêts
 de la main d'œuvre soient
 et un budget de travaux pour
 être demandé à cet effet par un projet
 de loi que vous avez bien voulu renvoyer
 à la Commission du budget.
 Mais ce n'est pas tout. Il y a un autre
 dans la loi des réformes. Il y a
 et il est par conséquent de laisser indéfi-
 niment dérogés aux lois existantes

Doc. 32
1/1

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Secretariat Général

Paris, le 7 Août 1876

Monsieur le Directeur, j'ai l'honneur de vous annoncer que M. le Ministre vous a désigné pour faire partie de la Commission spéciale chargée d'étudier les questions relatives à la reconstruction du Palais des Archives et du Palais du Congrès d'Orsay.

Vous trouverez ci-jointe une amplification de l'Arrêté qui a institué la Commission.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général,

ARCHIVES
NATIONALES

G. Durand

A Monsieur le Directeur des Bâtimens Civils

Doc 33
1/1
Département de la Seine
Commune
Paris

MINISTÈRE
DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

Conseil général des Bâtimens civils.

Edifice
Palais des Tuileries

Séance du 10 Février 1872

Objet.
La Restauration.

Rapport fait au Conseil
par M. Lefuel.

ARCHIVES
NATIONALES

Dans le rapport dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture, à notre dernière réunion Du Mardi 6 Et, je n'avais envisagé le Palais des Tuileries qu'au point de vue de ceux de ses restes qu'on pourrait croire utilisables; la description que je faisais de son état présent, les moyens que j'indiquais pour la protection des parties moins atteintes, les chutes accidentelles que je voulais éviter, les dimolutions auxquelles il me paraissait urgent de procéder et que je recommandais, mon rapport, en un mot, n'avait pour but que de donner à M. le Ministre des Travaux Publics la raison des inquiries dont j'avais eu devoir lui faire part. C'était un exposé, sans doute trop succinct, mais du moins fidèle de l'état général des ruines, au commencement de 1872, et qui peut, à l'occasion, éclaircir certains points, fixer quelques incertitudes, offrir plus tard de l'intérêt, quand on aura devant soi les difficultés qu'un travail de restauration aussi compliqué et aussi peu ordinaire doit présenter.

Arrêté.

Le Ministre des Travaux publics,

Arrête :

Article premier.

Une Commission spéciale est instituée
à l'effet d'étudier les questions relatives à
la reconstruction du Palais des Evénements
et du Palais du Quai d'Orsay.

Article 2.

Cette Commission qui sera présidée par
le Ministre des Travaux Publics, sera composée
de :

M. M. Hérols, Sénateur ;

de la Sicotière, Sénateur ;

Jules Simon, Sénateur ;

Krantz, Sénateur ;

Bethmont, Membre de la Chambre des Députés ;

Brice (Kiné) ——— idem ———

Girard, ——— idem ———

de Kémusat, ——— idem ———

M. M. de Bourcuille, Conseiller d'Etat, Secrétaire Général
du Ministère des Travaux publics,
Reynaud, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées
ancien Professeur d'Architecture
à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole
des Ponts et Chaussées ;
Duc, Membre de l'Institut, Inspecteur Général
des Bâtimens Civils .
Viollet-le-Duc, Architecte, Membre du Conseil
Municipal de Paris .
de Cardaillac, Directeur des Bâtimens Civils
et des Palais Nationaux .
de la Poite, Auditeur au Conseil d'Etat,
Chef de Cabinet du Ministre des Travaux
Publics, remplira les fonctions de Secrétaire
de la Commission .

Nantes, le 6 Juillet 1876
signé : Alexis Christophle .

Fait à Paris le 6 Juillet 1876
Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général,
Alexis Christophle

Sénat

Doc 35

1/1

Séance du 22 mai 1876

PROPOSITION RELATIVE AU PALAIS DES
TUILERIES

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Monnet, tendant à la nomination d'une commission chargée d'étudier la question du palais des Tuileries.

M. Monnet. Messieurs, je ne crois pas avoir à garder longtemps la parole sur la question soumise à vos délibérations. La commission d'initiative, à l'unanimité de ses membres, conclut à la prise en considération de la proposition que j'ai eu l'honneur de faire au Sénat, et qui du reste est renouvelée d'une précédente décision de l'Assemblée nationale. Je crois aussi que M. le ministre des travaux publics est d'accord avec la commission. Il ne s'agit que d'une simple prise en considération qui ne préjuge pas l'avenir. Par conséquent, je pense qu'il n'y a pas lieu d'insister davantage. (Marques d'adhésion.)

M. le président. Je consulte le Sénat sur la prise en considération.

(La proposition est prise en considération.)

M. le président. La proposition sera renvoyée à l'examen des bureaux.

ARCHIVES
NATIONALES

Doc 36
1/1

N° 3239

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1875.

Annexo au procès-verbal de la séance du 23 juillet 1875.

RAPPORT SOMMAIRE

FAIT

AU NOM DE LA 35^e COMMISSION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE *
CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE M. LE BARON DE
VINOLS, TENDANT à la nomination d'une Commission
appelée à étudier la question des Tuileries,

PAR M. ALFRED MONNET,
Membre de l'Assemblée nationale.



Messieurs,

Le 11 juin 1875, l'honorable baron de Vinols a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition ainsi conçue : *Article unique.* — « Une commission de 15 membres nommée dans les bureaux étudiera le parti à prendre au sujet de ce qui reste du palais des Tuileries; elle présen-

* Cette commission est composée de MM. Dupont, président; Lestourgie, secrétaire; Bozérian, Ferrouillat, Humbert, de Marcère, Boucay, Warnier, marquis de Pontoi-Poncarré, Parsy, Teisserenc de Bort, comte de Brettes-Thurin, Voisin, Joigneaux, Luro, comte de Béthune, marquis de La Roche-Aymon, Adrien-Léon, Goblet, Monjaret de Kerjégu, Monnet, Delacour, Beau, comte de Vaulchier, Chatelin, Vétillard, La Serve, Tassin, comte de Trévenne, Giraud.

(Voir le n° 3086.)

Doc 37
1/1

Biens non-officiels

Opinion de la Commission

Sur la reconnaissance

ARCHIVES
NATIONALES

de la loi de l'Etat

Dec 30
1/1

Projet de loi relatif -
à la reconstruction ou à la
réfection des bâtiments des bureaux
du Louvre et du Palais Royal et de
la Chambre des députés. Volume 20
à l'abandonnement des galeries et
des terrasses du Palais

ARCHIVES
NATIONALES

Rejeté de dépôt

Rejeté

MINISTÈRE
DES
TRAVAUX PUBLICS
CABINET
Secrétaire général

2

87

DEC 39
1/1

E. L...

Vendredi 19 Janvier 1877.

2

RANCAISE

ARCHIVES
NATIONALES

A BONNEMENTS :

PARIS..... Trois mois, 43 fr. — Six mois, 86 fr. — Un an, 163 fr.
DEPARTEMENTS... Trois mois, 49 fr. — Six mois, 98 fr. — Un an, 184 fr.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

des grâces, pour s'opposer ouvertement aux intentions généreuses de M. le président de la République, pour remuer tous les souvenirs de l'année terrible, pour se faire le champion de la répression impitoyable et pour appeler au secours d'une intrigue de palais les terreurs, les passions et les haines implacables d'une époque déjà lointaine.

qu'on ne manquerait pas de faire : et nous supplions le *Moniteur* de se demander s'il est bien nécessaire de convoquer un Congrès pour limiter les pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon. C'est très-bien d'être modéré, de n'être pas communal et de l'expliquer à ses lecteurs ou à ses électeurs, mais il ne faut pas embrouiller inutilement les situations les plus simples, sous prétexte de montrer son innocence. Laissons donc aller les choses sans créer des difficultés là où il n'en existe pas. Le *Moniteur universel* craint-il que M. le président de la République et ses ministres se fassent entraîner tout à coup à des faiblesses dangereuses ? Manque-t-il de confiance ? N'est-il pas rassuré par M. Jules Simon, par M. Martel et par les hommes qui contre-signeront les actes de celui au nom de qui M. Ricard et M. Dufaure promettaient des grâces abondantes ? Si le *Moniteur* est, en effet, tourmenté d'une pareille défiance, qu'il ait recours à une proposition de révision de la Constitution : c'est à merveille. Mais, s'il se croit assez garanti par le caractère du président et de ses ministres, qu'il abandonne au Français et au Monde cette polémique qui est faite pour eux, mais qui ne convient pas à un journal constitutionnel vraiment honnête et modéré.

La commission instituée par le ministre des travaux publics à l'effet d'étudier les questions relatives à la restauration des Tuileries a fait preuve d'une rare bienveillance en votant, à l'unanimité, sauf modifications insignifiantes, les conclusions du rapport dont nous avons présenté hier une analyse. Nous connaissions, par des procès-verbaux déjà publiés, les sentiments personnels de M. Albert Christophle sur cette grave question. Mais nous ne pouvions nous faire à cette idée qu'il ne se soit point élevé une seule objection, théorique ou pratique, dans une commission qui comptait MM. Hérolé, de la Sicillère, Bethmont, René Brice, Thirard, de Rémusat, Pascal, Reynaud, Duc, Viollet-le-Duc, Tétreau, de la Porte, entendait la lecture d'un document qui abonde en hérésies parlementaires et en paradoxes artistiques.

Ce serait la première fois, assurément, qu'une commission nommée par un ministre des travaux publics viendrait proposer, recommander, appuyer de toutes ses compétences auprès d'un Asssemblée l'érection d'un édifice considérable, coûteux, devant entraîner plusieurs années de travaux et dont la nature même reste indéterminée, sans en donner les devis. Il n'est point une commission de budget qui puisse accepter ce renversement de toutes les traditions, aggravé de cette circonstance plus que fâcheuse que la destination de cet édifice n'est pas plus certaine que ne l'est le crédit. Sera-t-il dieu, table ou cuvette ? Sera-t-il musée de peinture, palais de l'industrie ou galerie d'éthnologie ? Chacun de ses trumeaux s'appuiera-t-il sur un des vigoureux contre-forts de M. Lefuel, comme

un invalide sur sa jambe de bois, ou ses joints recevront-ils des infusions très-liquides de M. Léonce une solidité à toute épreuve ? Enfin, le reverrons-nous tel que la Reine mère l'avait voulu, ou tel que le roi-soleil l'avait dégusté, ou tel enfin que le roi citoyen l'avait enlaidi ? La commission instituée par le ministre des travaux publics a pu, par générosité d'âme, prendre à son compte les indiscisions de la sous-commission : cela, au fond, n'engage à rien. Le public, et les Chambres qui vont être saisies directement, ne sauraient se montrer d'aussi bonne composition.

On n'entreprend point, en plein Paris, la réfection de ruines qui furent un palais, sans que le Conseil municipal, sans que la presse républicaine, sans que les citoyens qui sont les pourvoyeurs du budget, ne demandent préalablement quel sera le montant de la carte à payer. Or la commission, pleine de circonspection, n'avance qu'un chiffre, 4,200 francs, pour les essais de consolidation de l'un des trumeaux, sur la cour, exécutés par M. Lefuel. Le rapport ne dit ni si ce trumeau avait été choisi par lui les plus ou parmi les moins profondément atteints par l'incendie et déformés par les intempéries, ni par quel nombre de trumeaux il faudra multiplier ce chiffre, ni ce que coûterait la consolidation et l'établissement des murs de refend, le rétablissement des toitures, la réfection de toutes les menuiseries extérieures, ni la reconstruction des murs du fond et le rétablissement de ces fameuses terrasses moyennées qui doivent attirer tant de visiteurs, ni l'application d'une façade latérale à chacun des pavillons extrêmes. L'établissement d'un jardin régulier en forme de parterre — qui cache sans doute sous ses fleurs de plus secrets desseins qui ne se révéleraient qu'après l'ontroprise sérieuse du gros œuvre — ne figure naturellement pas dans ce compte légèrement fantastique de 4,200 francs.

La commission n'était donc point fondée à reconnaître que la restauration des Tuileries était praticable sans dépenses excessives. Qu'elle se déplace, qu'elle se rende en corps au milieu de ces gravats amoncelés, elle reconnaîtra que les murs primitifs avaient été battus à la diable, revêtus à l'extérieur de pierres de taille, consolidés à l'intérieur par un second mur et remplis dans l'intervalle par un blocage sans compacté, accessible à toutes les infiltrations, indigne de servir actuellement de cage à l'édifice que les contribuables auraient à payer. Les édifices dont l'Etat entreprend la construction sont toujours coûteux et doivent l'être. Ils ne sauraient affecter le caractère passager des constructions privées. Construits en matériaux séculaires, ils doivent logiquement revêtir le caractère impérissable de force et de continuité de l'Etat lui-même.

Les termes mêmes de la partie historique du rapport condamnent jusqu'à la réfection des parties ornées qui regardent le jardin et la cour. Il n'y a point à s'arrêter à ce qu'elles offrent aujourd'hui. Les flammes ont dévoré jusqu'à l'âme les fenêtres et leurs frontons. Mais le temps avait déjà mordu profondément tous les chiffres, tous les bandeaux, toutes les guirlandes en relief, d'ailleurs dessinés sans goût, sculptés sans délicatesse. L'édifice qu'on vend et sur lequel on tente d'exciter la sensibilité publique n'est plus le palais que Philibert de l'Orme entreprit et fut loin de mener à fin. Androuet du Cerceau nous en a laissé la figure. C'était une partie centrale qui devait former le noyau d'un grand escalier et deux bâtiments en elle composés chacun d'un portique couvert en terrasse sur le jardin, et d'un certain nombre de pièces sur la cour. La silhouette supérieure en était agréablement diversifiée par des frontons ornés de statues couchées. La partie inférieure rappelait visiblement le goût florentin de Catherine de Médicis, et ce n'est point un bon spécimen de l'architecture française de la Renaissance. Les colonnes ioniques qui subsistent sont lourdes et sans originalité.

Elles ne valent assurément pas qu'on reconstruise pour elles tout le reste des Tuileries. On peut, par respect pour le maître architecte, les transporter dans la cour de l'Ecole des beaux-arts.

Ces restes et ces ruines ont leur chepoint l'héritage de Philibert de l'Orme, mais de Lorraine, de Derbay. Louis XIV a consacré des monuments plus complets et plus glorieux pour l'histoire de notre architecture et de notre sculpture décorative. Pourquoi n'a-t-il jamais pris la parole en faveur d'un monument que les gens de goût regardent avec intérêt et que les gens sans s'accrochaient au point d'hul à un point regretter ? Les autres lamentations sont un mot d'ordre de ceux qui acceptent par cœur-là avec une naïveté qu'on ne saurait trop déplore. Vous ne regrettez rien sans peine que l'architecte de l'École y-vols l'occasion d'un travail qui fait sa gloire. Il nous semble préférable, pour l'honneur de l'école d'architecture actuelle, que ces ruines sans beauté, sans intérêt réel d'art, sans noble tradition historique, soient rasées et faites place à un monument dont la destination résulterait à déterminer.

Doc 40
1/1

N° 3239

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1875.

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 juillet 1875.

RAPPORT SOMMAIRE

FAIT

AU NOM DE LA 35^e COMMISSION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE *
CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE M. LE BARON DE
VINOLS, TENDANT à la nomination d'une Commission
appelée à étudier la question des Tuileries,

PAR M. ALFRED MONNET,
Membre de l'Assemblée nationale.



Messieurs,

Le 11 juin 1875, l'honorable baron de Vinols a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition ainsi conçue : *Article unique.* — « Une commission de 15 membres » nommée dans les bureaux étudiera le parti à prendre au » sujet de ce qui reste du palais des Tuileries; elle présen-

* Cette commission est composée de MM. Dupont, président; Lestourgie, secrétaire; Bozérian, Ferrouillat, Humbert, de Marcère, Boucau, Warnier, marquis de Pontoi, Pontcarré, Parsy, Teissorenc de Bort, comte de Brettes-Thurin, Voisin, Joigneaux, Luro, comte de Béthune, marquis de La Roche-Aymon, Adrien-Léon, Goblet, Monjaret de Kerjégu, Monnet, Delacour, Beau, comte de Vaulchier, Chatelin, Vélihart, La Serve, Tassin, comte de Tréveneuc, Giraud.

(Voir le n° 3086.)

Secrétaire Général.

Rapport

à Monsieur le Ministre des Travaux publics.

Monsieur le Ministre,



Il y a déjà plusieurs semaines que, sur votre invitation, M. Lefuel, membre de l'Institut, architecte des Palais du Louvre et des Tuileries, a examiné avec la plus sérieuse attention la question de savoir s'il était possible de songer à restaurer le Palais des Tuileries, en conservant les portions des bâtiments qui subsistent encore.

M. Lefuel a rédigé sur cette question un rapport très-détaillé, que je mets de nouveau sous vos yeux et dont les conclusions sont négatives.

Vous avez eu la pensée, Monsieur le Ministre, de faire délibérer sur ce rapport le Conseil général des Bâtimeurs civils, et

aucune Assemblée ne pouvait être en effet plus compétente pour examiner et résoudre la question dont il s'agit, mais dans l'intervalle un fait considérable s'est produit. Une proposition a été portée devant le Sénat par M. Monnet, l'un de ses membres, laquelle tend à faire nommer dans le Sénat même une Commission qui serait chargée d'examiner la question de l'Emuleries; cette proposition a été prise en considération sans que le Sénat ait toutefois entendu par là en préjuger le sort définitif; mais la prise en considération seule témoigne de l'intérêt que le Sénat attache à la question, et elle démontre que c'est avec juste raison que vous vous en étiez, vous-même, Monsieur le Ministre, déjà préoccupé.

Il ne m'appartient assurément pas de préjuger la suite que le Sénat donnera en définitive à la proposition dont il est saisi, mais il me semble que cette proposition, qui veut charger une Commission du Sénat d'étudier une question qui rentre essentiellement dans le domaine du pouvoir exécutif, fait fausse route. Ne serait-il pas possible d'ailleurs que la Chambre des Députés eût la pensée d'instituer une Commission semblable? Et si les deux Commissions ne s'entendaient pas sur le but à poursuivre et à atteindre, n'en résulterait-il pas un conflit.

véritablement regrettable et qu'il importe d'éviter ?

Je trouve d'ailleurs très utile qu'une Commission spéciale soit formée pour étudier la question, mais cette Commission, c'est à vous, Monsieur le Ministre, qu'il appartient de la former: il conviendrait seulement, pour répondre aux préoccupations de l'opinion publique, que vous fissiez entrer dans cette Commission que vous présideriez un certain nombre de Sénateurs et de Députés, quatre par exemple pour chaque Chambre; vous y appelleriez en outre le Préfet de la Seine et le Préfet de Police; puis quatre membres de votre Administration en feraient partie: Le Secrétaire Général du Ministère, le Directeur des Bâtimens civils et deux Inspecteurs généraux des Bâtimens civils: MM. Lefuel et Duc, membres de l'Institut-tous les deux; enfin, le Chef de votre Cabinet, auditeur au Conseil d'Etat, remplirait les fonctions de Secrétaire.

ARCHIVES
NATIONALES

J'ajoute que cette Commission ne devrait plus seulement avoir à rechercher si les ruines actuelles des Églises peuvent servir de point de départ à une restauration du monument, mais encore quelle destination il pourrait recevoir une fois reconstruit, si on se décidait à le reconstruire. Quelle que soit d'ailleurs

la solution qui prévaut, il importe qu'elle
intervienne dans un très court délai, si on tient
à présenter aux étrangers en 1878 autre chose
que des ruines. Vous jugerez sans doute utile,
dès lors, Monsieur le Ministre, de faire connaître
promptement à la Commission qui va être
nommée par le Sénat vos vues sur la marche
à suivre pour l'étude de la très délicate question
qu'il s'agit de résoudre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mon respectueux dévouement.

Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général,
G. de Marsieu

Projet de loi relatif: 1° à la reconstruction ou à la réfection des bâtiments des Tuileries, du Louvre, du Palais Royal et de la Colonne de la place Vendôme, 2° à l'achèvement des Galeries et des Serres du Muséum, 3° à la Vente des terrains du 16^{ème} arrondissement du Financier, rue de Rivoli et du Falgout du Quai d'Orsay.



Exposé des motifs.

Messieurs,

Immédiatement après la défaite de l'insurrection, le Gouvernement a dû se préoccuper des mesures à prendre pour enlever, le plus tôt possible, des places et des voies publiques de la ^{villes de Paris} capitale, les débris qui y avait accumulés la main criminelle des incendiaires, et un crédit de 100,000 francs vous a été demandé à cet effet par un projet

Doc 43
1/1

SÉNAT

SESSION 1876

FEUILLETON

N° 23

ORDRE DU JOUR

Mardi 30 Mai 1876

A DEUX HEURES

RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une Commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de substituer le Code pénal métropolitain au Code pénal colonial pour les Antilles et la Réunion (n° 36).

Les séries de billets à distribuer aujourd'hui pour la séance qui suivra celle du 30 mai comprendront :

GALERIE : Depuis M. ALLENOU, jusques et y compris M. DE BELCASTEL.

TRIBUNES : Depuis M. DUBRULLE, jusques et y compris M. JOBARD.

Paris, 21 Avril 1876

Repondu



Monsieurs le Ministre & ancien Collègue.

Je lui dans les jours où un parti va être pris prochainement au Palais des Quatre-Vents & de Quai d'Orsay.

Il y a longtemps qu'on aurait dû se fâcher ce que par des cartons bitumés, protéger ou ruiner contre l'incendie des bois ou. L'abandon a été voulu & laissé, malgré des réclamations répétées dans l'Assemblée, indignes chez les architectes la partie prise de les laisser. Ils soutiendraient que les murs de ces édifices ont été trop profondément rongés par le feu pour pouvoir être conservés.

J'affirme, Monsieur le Ministre, qu'ils vous trompent.

J'ai visité en détail & avec soin, il y a quatre ans, le Palais du Quai d'Orsay. La colonnade des parois la plus endommagée ou dépassée par 25 à 30 centimètres d'épaisseur, ce qui n'empêche pas la solidité de murs de un mètre et plus d'épaisseur. Seul, le premier étage de la galerie sur la rue de Lille dont les murs sont plus minces me semblerait devoir être reconstruit. Mais la colonnade qui le supporte comme les autres portiques si nombreux dans le palais sont intacts, et ses grands murs parfaitement sains, ne présentent aucune lézarde, n'ont nulle part perdu leur aplomb, malgré la destruction des planchers, et les ravages de cinq hivers.

Il n'y a pas besoin d'être architecte pour constater ces choses.

En fait, il y a eu une estimation du dépenses de restauration : On les a évaluées à moins de huit millions. La construction en a coûté quinze à une dizaine au total. La batise était bien moins chère qu'aujourd'hui. C'est donc sept millions que moins que l'on peut avoir en démolissant, outre un bel édifice. Le sol s'en a été évalué qu'à trois millions & quelques centaines de mille francs, et il resterait longtemps vide, à en juger par les emplacements, depuis cinq ans non utilisés, des maisons voisines boulevard de la rue de Lille.

Dans aux Cuilleries, le bâtiment qui était la Chapelle et le grand Escalier n'a pas souffert beaucoup de l'incendie, puisque le chapiteau en bois des fenêtres n'ont pas même été brûlés. Dans le pavillon central, les stucs et dorures intérieurs ne sont pas entièrement tombés, ce qui ne fait pas supposer une calcination bien profonde, en regard surtout à l'énorme épaisseur des murs, et les pierres altérées pourraient être certainement remplacées au placage.

Il en est de même de celle qui dans le bas, avaient été rongés par les flammes. Ce travail a été fait pour la bibliothèque du Louvre, pour le bâtiment du Palais de Justice bordant le boulevard du Palais, lequel bâtiment était rempli de papiers de l'Etat civil, provenant des anciens arrondissements de Paris, et n'avait des murs d'une épaisseur ordinaire, 50 à 60 centimètres. Comment serait-il impraticable pour les gros murs des Cuilleries qui renfermaient bien moins de matières inflammables ? En tout cas, toutes les colonnes, et toute l'architecture extérieure, si riche de détails, n'ont pas été atteintes.

Doc 44
3/4

par le feu.

M. le général de Chabaud Latour a fait visiter ce lieu par son architecte, et cet homme d'art lui a déclaré qu'elles pouvaient parfaitement être restaurées.

Notre ancien collègue, le baron de Vissols, qui s'y connaît, avait la même conviction. C'était, pour le dire en résolution de M. de Vissols de conserver ce monument si précieux pour l'histoire & pour les arts, chef d'œuvre de Philibert Delorme. La Commission de l'Assemblée Nationale, chargée d'examiner la question, avait conclu dans le sens de la conservation: Rapporteur, M. Brochet.

Enfin je me suis vu par moi-même étranger à ces questions, ayant étudié avec amour l'architecture à l'École Polytechnique & à Metz, et ayant passé ma vie à bâtir & à restaurer.

J'aurais compris que, ainsi que l'avait demandé M. de Rouffels, on assurât la conservation de ce débris pour servir d'exemple aux Parisiens; alors surtout qu'on n'avait aucun emploi actuel à donner à l'édifice restauré. Mais achever de le démolir ce serait du vandalisme, et détruire l'œuvre de la Commune! Certes, on ferait plaisir aux exilés qui reviennent de Novossé, en faisant disparaître ce témoignage de leurs fureurs sauvages.

Je vous supplie, Messieurs le Ministre, de ne vous en rapporter, quant à la possibilité de restaurer ces ruines ni à M. de Cordailles qui a une part prise sur cette question, ni à M. Lefuel, qui comme tous les artistes d'aujourd'hui, ne doit par amour à réparer, réparer difficile que de faire du neuf, et préférerait sans doute attacher son nom à la reconstruction complète du Palais le plus en évidence de la Capitale. Il faudrait au moins soumettre la question à une commission d'archi-

Doc 44
4/4

lecter et d'ingénieurs, choisis de manière à ce que ni l'intérêt, ni la passion politique ne peut influencer leur jugement.

Veuillez excuser, Monsieur le Ministre, la longueur de cette lettre dictée par un sentiment patriotique, et agréer l'assurance de ma haute considération.

Yves d'Aboville,
ancien député du Loiret à l'Assemblée nationale de 1841,
rue de Grenelle s. g. 25.

Doc 46
1/1

PROFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Monsieur Bameyer

Docteur Médecin

ruo de la Seine 99

Dec 47
1/8

Reconstruction du Palais des Expositions.

Nomenclature des pièces relatives à
cette question ⁽¹⁾.

ARCHIVES
NATIONALES

Dossier n.º 1.

- 12 Août 1871 Copie - Devis descriptif (1^{re} opération) ^(2 Expéditions)
- 6 Février 1872 - 2^o - Rapport fait au Conseil G^o du Bât^o Civil par M^r Lafuel (3 expéditions)
- 16 2^o 2^o - 2^o - Rapport 2^o 2^o (3 expéditions)
- 19 Avril 1876 - 2^o - Rapport de l'architecte sur l'état actuel des bâtiments. (2 Expéditions)
- 17 Mars 1877 - Extraits d'un Rapport adressé par M^r Lafuel à M^r le D^r du Bât^o Civil et du Palais Nat^o
- 5 Mai 1878 Copie d'un Rapport - 2^o - 2^o -

(1) Cette nomenclature ne comprend pas les pièces qui ont été remises à M^r le Directeur du Bât^o Civil et du Palais Nat^o avant le 4 avril 1879.

Dossier N° 2

Avril 1871 - Minute - Projet de Loi relatif: 1° à la reconstruction
ou à la réfection des bâtiments des Ecoles,
du Louvre, du Palais Royal et de la Colonne
Vendôme, 2° à l'achèvement des Galeries et des
Salles du Muséum, 3° à la Vente des terrains
du N° des Finances sur de Rivoli et du Palais
du quai d'Orsay. Exposé des motifs.
(3. exposition)

1878 (2) - Minute - Projet de Loi portant ouverture au N° des
des Finances Publiques, sur l'Exercice 1878, d'un
Crédit extraordinaire de
pour la restauration du Palais des Ecoles,
présenté au nom de M. le Maréchal de
MacMahon et par M. C. de Freycinet,
Ministre des Travaux publics et M. de Saurat, N°
des Finances.

Dossier n° 3.

Documents législatifs

2 Avril 1873. - Rapport fait par M^r de Balthouet en nom de la C^{on}
du Budget chargé d'examiner le projet de loi
portant ouverture, en 16^{ème} des Travaux Publics,
d'un crédit de 4,000,000 imputable au Compte
de liquid^{on}.

5 Avril 1873. - Discussion du Rapport

28 Juillet 1874. - Projet de loi concernant les dépenses du Compte de
liquid^{on} pour 1875, (renvoyé à la C^{on} du Budget
présenté par M^r le Maréchal de Mac-Mahon, et
par M^r Mathieu Bodet, M^r de Trémoilles.

11 Juin 1875 - Proposition tendant à la nomination d'une Commission
appelée à étudier la question des bûcheres, présentée
par M^r le 13^{ème} de Vireoh, membre de l'Assemblée N^{le}

se. Discussion de la Proposition (voir l'officiel du 12, au
dossier)

22 Juillet 1875 - Rapport sommaire fait en nom de la 35^{ème} Commission
d'initiative parlementaire chargé d'examiner la
proposition de M^r le 13^{ème} de Vireoh, tendant à la
nomination d'une commission appelée à étudier la
question des bûcheres, par M^r Bonnet, membre
de l'Assemblée Nationale.

3 Avril 1876 - Proposition de loi tendant à la nomination
(Sénat) d'une Commission chargée d'étudier la question
du Sal. de Guiberies, présentée par M^r. Alfred
Mouret, Sénateur.

17 Mai 1876 - Rapport sommaire fait au nom de la 1^{re} Commission
(Sénat) d'initiative parlementaire chargée d'examiner
la proposition de loi de M^r. A. Mouret, tendant
à la nomination d'une Com^{mission} chargée d'étudier
la question de Guiberies, par M^r. Robert Dehaule
Sénateur.

22 Mai 1876 - Discussion (La proposition est prise en considération)
(Sénat)

Sénat - Session 1876 - Feuilleton n^o 23.

Ordre du jour de convocation du 30 Mai 1876
Commission chargée d'examiner la proposition de M^r. Mouret
à 1 heure - Commission n^o 3.

Membres de cette Commission :
(Voir le feuilleton)

Officiel du - La Commission instituée par le M^r. de Brocaux
15 Janvier 1877. Publie s'est réunie le 12, au M^r. sous la
présidence de M^r. A. Christophle.
Cevis de la Commission .-

Officiel du - Rapport adopté le 28 8^{bre} 1876 par la sous-Comm^{ission}
14 Janvier 1877 chargée de l'examen préparatoire des questions
qui soulèvent l'état actuel de Sal. de Guiberies.

Doc 47
5/8

Dossier n° 4.

6 juillet 1875. - Rapport du Secrétaire Général au Ministre
des Travaux Publics. proposant d'instituer
une Commission spéciale.

se. - Arrêté instituant une Commission spéciale.
Chargée d'étudier les questions relatives
à la reconstruction du Sal. de Cuillerin
et du Palais du quai d'Orsay.
Membres:
(Voir l'arrêté).

Correspondance des membres de
la Commission

Doc 47
6/8

Dossier n° 5

Procès-Verbaux et Rapports du ^{Comité} ~~Commiss~~

21 8th 1876 - Copie du Procès-verbal de la séance tenue par
la sous-Commission

28 8th 1876 - { Rapport de la sous-Commission sur l'état actuel
du Pal. de Cuilleris (M^r Reynaud, rapporteur)
renu à la s^e Com - { 4 Plans joints au dit rapport (Reproduction)

7 Avril 1877 - Procès-verbal de la séance tenue par la
Sous-Commission (Renu à la sous-Comm^e - M^r ^v

30 Avril 1878 - Copie du Procès-verbal de la séance tenue
par la Commission de Cuilleris.

Doc 47
7/8

Dossier 11° 6

- 1878 Notes Diverses du Ministre et du Directeur
- 3 Mars 1878. Lettre du Directeur à M^r de la Porte, Député.
(Minute).
- 9 Avril 1878. Notes Diverses.
Recu de Plans remis à M^r Lafuel
Signé: Gagnier.
- 21 Avril 1876 - Lettre de M^r d'Abville au Ministre
- 1875 - Correspondance de M^r Reynaud, Insp^r Gén^l des
Ponts et Chaussées.
Dossier 7.
- Rapport du Directeur au Ministre
- 1877 - Recu remis pour le Conseil Municipal dans sa
Dossier 11. séance du 1^{er} Avril 1877.
- 6 Avril 1877 - Lettre au M^r de l'Instruction Publique sur le 13^{me} Arts
(réparation d'un projet de loi pour la restauration des
ludovins).
- Janvier 1877. Pétition de M^r Baillet - Pré le Chambellan Député
de vouloir bien s'occuper de la réédification des Ludovins
et du Salin d'Orsay. (Renvoi au M^r de Beau^x Sublins).

Doc 47
8/8

Dossier n.º 7.

Opinion de la Grosse
Articles de Journaux
Projets.

HVES
NALES

Dossier n.º 8

Projets divers présentés par divers

Doc 48
1/1

N^o 4.

Reconstruction

Du Palais Des Evénements

Rapport et Procès

Du 6 Juillet 1876

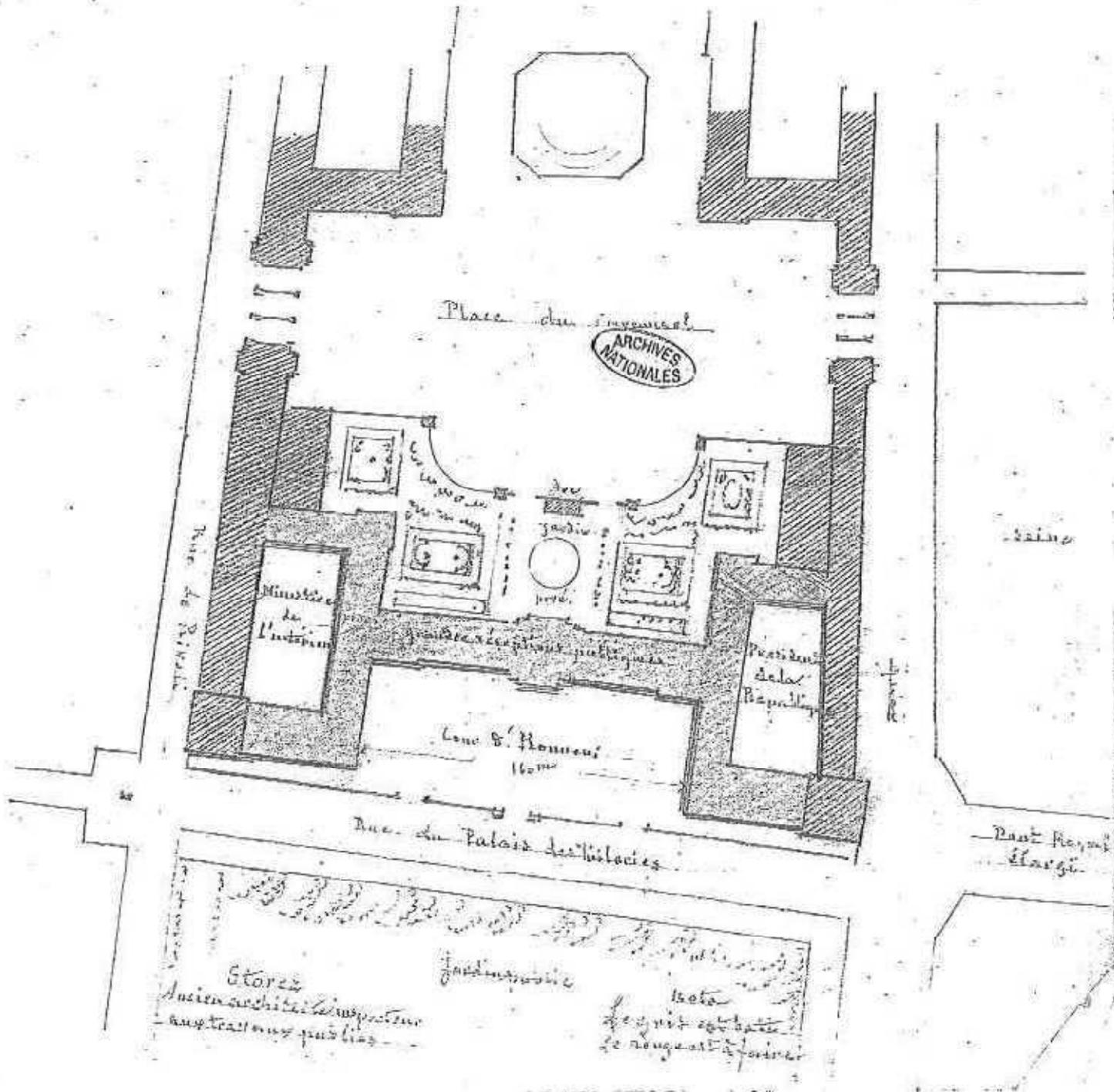
Institution Commission spéciale



Consignance

Doc 49
1/1

no. 1374A
6-20



Projet de Loi

relatif: 1° à la reconstruction ou à la réparation d'une partie des bâtiments des Tuileries, du Louvre, du Palais Royal et de la Colonne de la place Vendôme.
2° à l'achèvement des Galeries et des Terras du Muséum. 3° à la vente des terrains du Ministère des Finances au de Rivoli et du Palais du quai d'Orsay.

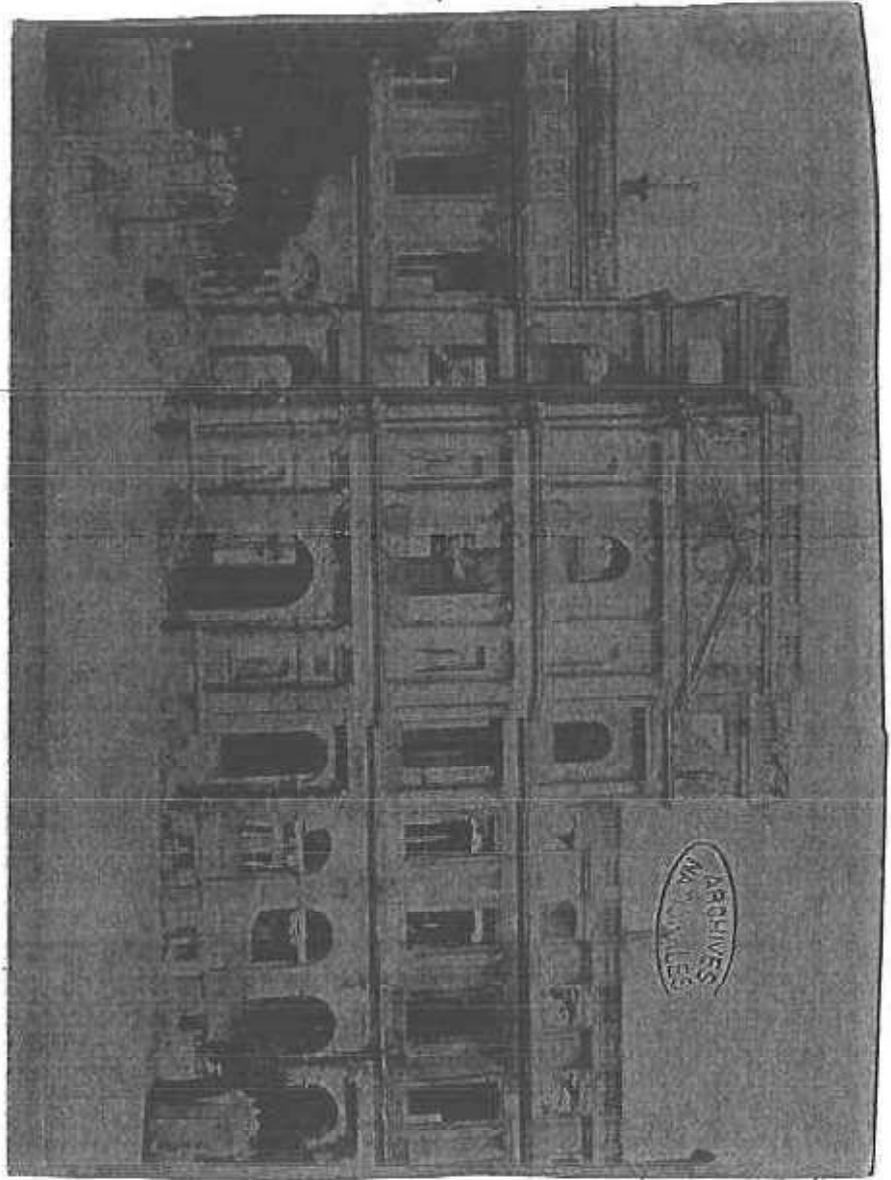
Exposé des motifs.



Messieurs,

Immédiatement après la défaite de l'insurrection, le Gouvernement a dû se préoccuper des mesures à prendre pour enlever, le plus tôt possible, des places et des voies publiques de la Ville de Paris, les débris qui y avaient accumulés la main criminelle des incendiaires, et un crédit de 100,000 francs a été demandé à cet effet par un projet de Loi que vous avez renvoyé à la Commission du Budget.
C'était là, toutefois qu'une

Doc 51
1/1



Ministère des Travaux Publics

Assemblée Nationale



Séance du 5 avril 1873.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre des travaux publics, d'un crédit de 4 millions, imputable au compte de liquidation des diverses charges résultant de la guerre.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. Beulé. Il n'y a pas d'attaque.

M. de Fourton, ministre des travaux publics. Le Gouvernement est d'accord avec la commission.

Quelques membres. L'ajournement !

M. Paris (Pas-de-Calais). Il serait bon que M. le rapporteur fournit des explications.

Sur divers bancs. Lisez le rapport !

M. le rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le marquis de Talhouët, rapporteur. M. Gouin vient de vous demander d'écarter la discussion générale sur le compte de liquidation; mais, le projet dont il s'agit maintenant a pour objet d'ouvrir au ministre des travaux publics un crédit indispensable pour sauvegarder des monuments qui ont été incendiés. Il y a, en outre, sur le bord de l'eau, un bâtiment de la galerie du Louvre, dont il faut refaire la couverture en profitant de la belle saison.

Il est donc impossible d'ajourner ce projet. Nous sommes tout disposés à discuter si des objections nous sont faites; mais il est impossible d'ajourner. (Marques d'assentiment.)

M. le ministre des travaux publics. Le Gouvernement est d'accord avec la commission.

M. le président. Je donne lecture du projet de loi :

Article unique. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, sur le compte de liquidation, un crédit de 4 millions pour travaux à exécuter : au Louvre, aux galeries qui s'étendent sur le bord de l'eau et dans la rue de Rivoli jusqu'à et y compris les pavillons de Flore et de Marsan; au Palais-Royal et à la colonne de la place Vendôme.

M. Raudot. Mais c'est préjuger toutes les questions !

M. Edouard Charton. Je demande la division !

Plusieurs membres. L'ajournement !

M. le ministre des travaux publics. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. de Fourton, ministre des travaux publics. Je prie l'Assemblée de ne pas prononcer l'ajournement. Les réparations et les travaux de reconstruction qu'il s'agit de faire, d'une part à la galerie du bord de l'eau et au pavillon de Flore; de l'autre, à la galerie de Rivoli et au pavillon de Marsan, enfin au Palais-Royal, sont des travaux d'une extrême urgence. (C'est vrai!) Le Gouvernement et la commission sont

en l'honneur de présenter à la commission du budget un projet d'ensemble, nous nous sommes mis d'accord pour écarter tout ce qui pouvait faire l'objet d'une contestation quelconque.

En ce qui concerne le projet relatif à la colonne Vendôme, il a été bien entendu que l'allocation du crédit n'était accordée que sous la réserve de la discussion de la loi spéciale, en ce moment soumise à l'Assemblée.

M. Fayo. Il faudrait distinguer les travaux neufs des travaux de simple réparation.

M. le ministre. On me dit qu'il faut distinguer entre les travaux neufs et les travaux de réparation.

Il s'agit purement et simplement de travaux de reconstruction du gros-œuvre de ces divers bâtiments qui déperissent à l'heure qu'il est.

M. du Breuil de Saint-Germain. Je demande la parole.

M. le ministre. ... et qu'on ne peut pas laisser dans l'état actuel sans que ce ne soit un spectacle de ruine qu'il n'est pas convenable de laisser subsister dans Paris. (Exclamations diverses à droite et au centre.)

M. Fayo. Cela ne peut s'appliquer à la colonne de la place Vendôme.

M. le ministre. En ce qui concerne la colonne de la place Vendôme, permettez-moi de donner quelques explications.

Le projet de loi soumis à l'Assemblée pour sa reconstruction est à l'ordre du jour, mais sa discussion ne pouvant venir avant la séparation de l'Assemblée, aura lieu après son retour. La commission du budget a seulement porté dans le crédit de 4 millions une somme de 255,000 fr. pour le cas où, par ce projet de loi, vous décideriez la reconstruction de la colonne de la place Vendôme. (Réclamations sur plusieurs bancs.)

M. le comte d'Abbadie de Barrau. On ne peut pas reconstruire la colonne de la place Vendôme avant que l'Assemblée n'ait pris une décision à cet égard. (Bruit.)

M. le président. Je prie l'Assemblée de faire silence. Il est impossible d'entendre les observations de M. le ministre.

M. le ministre. Cette somme de 255,000 fr. est évidemment en réserve jusqu'au moment où l'Assemblée aura statué. (Exclamations diverses.)

Plusieurs membres. Il faut ajourner les 255,000 francs !

M. le ministre. Il ne saurait y avoir de difficulté sur ce point, et si l'Assemblée le désire, on peut retrancher du crédit de quatre millions la somme de 255,000 fr. et réduire par conséquent ce crédit à 3 millions 745,000 fr. (C'est cela ! c'est cela !)

M. Du Breuil de Saint-Germain. Je demande au Gouvernement et à la commission du budget de nous éclairer sur un point important.

Ce vote de quatre millions implique-t-il en

M. Vitet. Vous n'avez donc pas lu le rapport ?

Plusieurs membres. Lisez le rapport !

M. Du Breuil de Saint-Germain. Dans le cas contraire, n'y a-t-il pas quelque inconvénient, dans un vote qui semble préjuger une question de droit d'une certaine importance, à savoir la responsabilité de la ville de Paris ? (Très-bien ! sur quelques bancs.)

M. le rapporteur. Messieurs, le rapport de votre commission du budget indique de la manière la plus formelle que la question de la reconstruction du palais des Tuileries est entièrement réservée.

Un membre à droite. On ouvre un crédit, cependant.

M. le rapporteur. Non, on n'ouvre pas de crédit pour les Tuileries, on déclare au contraire qu'on ajourne cette dépense.

En ce qui concerne la colonne de la place Vendôme, un projet de loi spécial était à l'ordre du jour. La commission du budget était donc obligée de s'enquérir de la possibilité d'ouvrir un crédit pour cet objet, si la reconstruction était votée. Vous n'avez pas encore voté ce projet de loi spécial. Vous pouvez donc réserver la question de ce crédit.

Quant à ce qui concerne le palais des Tuileries, je répète qu'il est parfaitement entendu qu'aucune dépense ne sera faite pour sa reconstruction. La commission du budget et le Gouvernement sont, à cet égard, parfaitement d'accord. (Mouvements divers.)

M. le ministre des travaux publics.

Oui, parfaitement d'accord.

M. Mottéat. Expliquez clairement de quoi il s'agit.

M. le rapporteur. Messieurs, on me demande de quoi il s'agit. Si je ne donnais pas d'autres explications à l'Assemblée, c'est que je pensais que vous aviez bien voulu prendre connaissance du rapport de votre commission. (Marques d'assentiment.)

M. Raudot. Il n'y a que deux jours qu'il est distribué.

Un membre. On ne s'attendait pas à la discussion.

M. le rapporteur. Pour répondre à votre désir, je pense qu'il me suffira de vous faire connaître la répartition du crédit qui vous est demandé.

Pour la restauration du Palais-Royal, la dépense est évaluée à 1,500,000 fr. On ne peut employer utilement, dans le cours de l'année 1873, qu'un million. C'est pour ce motif que nous vous proposons seulement d'y affecter un million. Car tout le monde comprendra l'indécision qu'il peut y avoir à assurer le plus promptement possible une bonne installation des services de conseil d'Etat ; c'est là ce qu'il sera possible d'obtenir d'une manière satisfaisante, l'après les plans qui nous ont été soumis pour la restauration du Palais-Royal.

Votre commission a donc été unanime pour reconnaître que ces dépenses étaient urgentes.

M. Raudot. La ville de Paris est responsable.

M. le rapporteur. On propose ensuite un million pour la réfection des toitures incendiées du bâtiment sur le quai et l'achèvement de la grande galerie et de son escalier.

Les murs de l'aile sur la bord de l'eau, qui a été achevés depuis peu d'années, et ceux du pavillon de Flore, sont encore en bon état, mais la couverture est entièrement à refaire. Si vous ajournez ce travail, la conséquence qui en résultera, c'est que plus tard vous vous trouverez en face de dépenses beaucoup plus considérables.

Nous vous demandons de commencer le plus tôt possible cette restauration parce qu'elle se fera dans de meilleures conditions pendant la belle saison qu'à une autre époque de l'année. (Marques d'assentiment.)

M. le vicomte de Lorgoril. C'est au compte de la ville de Paris ?

M. le baron de Vinols. C'est Paris qui doit supporter cette dépense !

M. le rapporteur. Croyez-vous qu'on arrivera à un résultat utile en ajournant ces travaux, sous prétexte de les laisser au compte de la ville de Paris ?

M. le vicomte de Lorgoril. Certainement, je le crois.

M. le rapporteur. Je ne le pense pas.

Je passe à la reconstruction de l'aile des Tuileries sur la rue de Valenciennes et à ce qui concerne le pavillon de Marsen.

Il s'agit encore de travaux de couverture pour l'aile située sur la rue de Rivoli.

Quant au pavillon de Marsen, il a été si maltraité par l'incendie, qu'il fut absolument le démoli. On nous a assuré qu'on ne saurait le maintenir plus longtemps sans danger pour le public. C'est pour commencer la restauration du pavillon de l'aile de la rue de Rivoli, et faire démolir le pavillon de Marsen que nous vous demandons, sur l'exercice 1873, un crédit de 745,000 francs.

M. Raudot. Pour la démolition seulement ?

M. le rapporteur. Il est nécessaire de démolir le pavillon de Marsen, puisqu'on ne peut le maintenir dans l'état où il est. (Interruptions diverses.)

J'arrive, messieurs, à la reconstruction de l'ancienne bibliothèque du Louvre.

La bibliothèque du Louvre est de tous nos monuments celui pour lequel le désastre résultant de l'incendie a été le plus complet. (C'est vrai !) à ce point que, lorsqu'il s'est agi de démolir les parties qui avaient été un peu moins atteintes que les autres, au lieu de s'y prendre par les moyens ordinaires, on a été obligé de faire tomber à la fois des pans de mur tout entiers. La dépense de reconstruction de ce bâtiment est évaluée à 1,800,000 francs. Nous estimons que, dans le courant de l'exercice 1873, il pourra être employé un million.

Cette dépense est d'autant plus utile qu'elle permettra de consacrer ce milliard aux services du ministère des finances et de les compléter.

Les sacrifices qui vous sont demandés sont indispensables au point de vue de la conserva-

tion de nos monuments. Si l'opinion de votre commission était admise, ils permettraient de consacrer à nos musées toute l'aile du bord de l'eau y compris le pavillon de Flore en leur donnant ainsi l'espace nécessaire pour pouvoir y exposer toutes nos richesses artistiques. (Marques d'approbation.)

Du côté de la rue de Rivoli vous pourriez concentrer tous vos services financiers. Les bureaux du ministère des finances qui ne sont pas en ce moment réunis à l'administration centrale, pourraient trouver place dans le bâtiment de la bibliothèque du Louvre, lorsqu'il sera reconstruit. La dépense d'appropriation ne dépasserait pas 300,000 à 400,000 fr. et ce bâtiment est entièrement construit dans les parties occupées déjà par le ministère des finances.

Nous n'avons pas voulu préjuger une autre question, concernant la destination qui pourrait être donnée à l'aile située rue de Rivoli. Il serait facile d'y installer le Cour des comptes, qui a des rapports constants avec le ministère des finances ; les dépenses seraient beaucoup plus considérables s'il s'agissait de relever l'ancien bâtiment de la cour des comptes. Mais nous réservons complètement cette question.

Ce que nous vous proposons aujourd'hui, ce sont les travaux de réparation ; si vous les ajournez, vous pouvez être certains que les dépenses qu'on aura à vous proposer l'année prochaine seraient beaucoup plus considérables. (Oui ! — Très-bien !) Nous ne faisons aucune difficulté de réserver la question de la colonne de la place Vendôme. Le jour où vous aurez voté ce projet, il nous suffit de vous dire que c'est au compte de liquidation que vous trouverez les ressources nécessaires pour y faire face. (Très-bien ! — Aux voix !)

M. Paris (Pas-de-Calais). Je ne veux faire qu'une simple observation relativement au crédit qui nous est demandé pour la reconstruction de la colonne Vendôme. Nous avons proposé un amendement qui a pour but d'inviter le Gouvernement à demander au sieur Courbet la réparation du dommage causé par la destruction de ce monument. (Très-bien ! sur divers bancs.)

Plusieurs membres. Il ne s'agit pas de cela !

M. Paris (Pas-de-Calais). Nous espérons que dans l'intervalle qui va s'écouler entre le vote que nous allons certainement émettre aujourd'hui, et le jour où nous voterons la reconstruction de la colonne Vendôme, le Gouvernement exécutera son intention d'envoyer les tribunaux. (Aux voix ! aux voix !)

M. le président. M. le ministre des travaux publics vient de désigner...

Doc 52
3/3

l'ajournement du crédit relatif à la reconstruction de la colonne Vendôme. Mais je dois faire observer que d'après le libellé du projet de loi, l'Assemblée n'est pas appelée à émettre un vote distinct sur chacun des différents crédits; le projet de loi ouvre un crédit total de 4 millions dont l'affectation est indiquée; de telle sorte que pour répondre à la pensée de M. le rapporteur et à celle du Gouvernement, il faut modifier la rédaction de cet article unique.

M. le rapporteur vient de déposer entre mes mains un amendement qui consiste à réduire le crédit de 4 millions à 3,745,000 francs, et, dans l'indication des affectations diverses de ce crédit, à effacer les mots « et à la colonne de la place Vendôme ». (C'est cela! — Très-bien! très-bien!)

Je consulte l'Assemblée sur l'article unique du projet de loi, ainsi amendé, et comme ce projet de loi entraîne une allocation de crédit, il va être procédé au vote par la voie du scrutin.

(Le scrutin est ouvert et les votes sont recueillis.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

| | |
|--------------------|-----|
| Nombre des votants | 574 |
| Majorité absolue | 287 |
| Pour | 500 |
| Contre | 42 |

L'Assemblée a adopté.

Ministère
de l'Agriculture, du Commerce

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

COMMISSION

DES
PHARES.

RECEVUS
7. 3
le 9 juillet 1878

Paris le 21 Juin 78

Monsieur le Ministre,

ARCHIVES
NATIONALES

Je viens d'apprendre, avec une pénible surprise,
qu'il est fautiveusement question de démolir à qui
subsiste encore du Château de Quiberon, et mon
premier mouvement m'a porté à adresser la lettre
ci-jointe à M. le B. de Broglie qui paraît
avoir pris l'initiative d'une opposition à cette très
regrettable mesure. Mais j'ai reconnu, après
l'avoir lue, qu'il me n'était pas permis
d'intervenir autrement, sans votre assentiment,
dans une affaire qui ressortit de votre
administration.

J'ai en conséquence l'honneur, Monsieur le
Ministre, de vous transmettre ma lettre, en
vous priant de vouloir bien statuer sur la
question de lui donner.

Avec un respect,

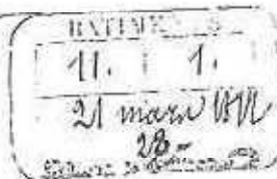
Monsieur le Ministre,

Notre très humble
et dévoué serviteur

Chagnaud

Paris, le 17 - Mars 1877

PALAIS DES TUILERIES ET DU LOUVRE



Monsieur le Directeur des Bâtimens Civils
et des Palais Nationaux.

Monsieur le Directeur,

ARCHIVES
NATIONALES

En s'occupant de la série des travaux de restauration du
Palais des Tuileries, j'ai appliqué la marche
que j'ai cru devoir suivre pour l'établir.

Je n'ai pas à m'écarter des indications que donnait le
rapport de la Sous-Commission : le programme qu'il contient,
si peu complet qu'il soit, est jusqu'à présent le seul que
l'on ait fait connaître : Aussi me suis-je borné à calculer
les dépenses des opérations envisagées, les seules sur lesquelles
l'avis de la Sous-Commission, exprimé par son rapporteur, était
sérieusement formulé :

Premièrement, Restaurer et consolider les murs extérieurs
Deuxièmement, Terminer par des murs pignons les deux
brèches que la démolition de l'Arrière a créées.

Troisièmement, Démolir les constructions ajoutées sous
Louis-Philippe et Napoléon III ; au droit des Galeries sur
le jardin, et vitrifier dans leur forme et leur décoration
d'antérieur les murs de la façade en reculant, qui, jusqu'à

Doc 55
1/4

N^o 1761.

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1873.

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 avril 1873.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET * CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI PORTANT *ouverture, au Ministre des Travaux publics, d'un crédit de quatre millions imputable au compte de liquidation des diverses charges résultant de la guerre,*

PAR M. LE MARQUIS DE TALHOÛËT,

Membre de l'Assemblée nationale.



Messieurs,

Notre honorable collègue, M. Gouin, a été chargé de vous présenter un rapport d'ensemble sur le projet de loi portant création d'un *compte de liquidation* des diverses charges résultant de la guerre.

Il vous a fait connaître le montant des dépenses auxquelles il s'agit

* Cette Commission est composée de MM. Vitet, *Président*; le marquis de Talhouët, de Lavergne, *Vice-Présidents*; Bardoux, Wilson, le baron de Ravinot, Juhuson, *Secrétaires*; Cochery, Magnin, Descilligny, le baron de Soubeyran, le duc Decazes, le comte de Mailé, Margaine, Target, Peltrean-Villeneuve, Laurent, Ducloux, Guichard, Ancel, Baulé, André (Charente), Mathieu-Podet, Gouin, le vicomte de Meaux, Edmond Adam, Germain, Chesnelong, Alfred André (Seine), Monjaret de Kerjégu.
(Voir le n^o 1639).

de pourvoir et les ressources qui peuvent y être affectées. Il a posé en outre les principes qui devront présider au règlement de ce compte et en vertu desquels des projets de lois spéciaux seront introduits tous les ans pour déterminer, dans les limites des évaluations générales, les dépenses qui devraient avoir lieu, en ouvrant les crédits correspondants.

Parmi les dépenses auxquelles ce *compte de liquidation* aurait à faire face, figure pour le Ministère des Travaux publics, une somme de 18 millions affectée à la reconstruction des édifices publics qui ont été incendiés ou détruits pendant la Commune.

Sur cette somme de 18 millions, on vous propose à l'art. 5 du projet d'ouvrir, pour 1873, un crédit de 4,000,000 destiné à entreprendre les travaux de restauration des Tuileries, du Louvre, du Palais-Royal et de la colonne de la place Vendôme.

C'est uniquement sur cette partie du compte de liquidation que j'ai été chargé de vous présenter les résolutions de votre Commission du budget.

Elle a pensé qu'après avoir assuré les ressources nécessaires pour arriver le plus promptement possible à la libération du territoire, il y avait lieu de ne pas maintenir plus longtemps nos monuments publics dans un état de ruine qui chaque jour amène de nouvelles dégradations et aggrave les sacrifices que vous serez appelés à faire.

Les devis qui nous ont été soumis ont été dressés en n'y comprenant que les travaux de gros œuvre sans y joindre les frais des installations intérieures destinées à varier suivant les services auxquels les bâtiments pourront être affectés.

Les travaux dont l'exécution nous est proposée s'appliquent aux Tuileries, au Louvre, au Palais-Royal et à la colonne de la place Vendôme.

Ils se décomposent de la manière suivante :

| | |
|--|---------------|
| 1 ^o Reconstruction du palais des Tuileries. | 8.500.000 fr. |
| 2 ^o Réfection des toitures incendiées des bâtiments sur le quai, achèvement de la grande galerie et de son escalier | 2.000.000 |

| | |
|---|-------------------|
| Report..... | 10.500.000 |
| 3° Reconstruction de l'aile des Tuileries sur la rue de Rivoli et du pavillon de Marsan..... | 4.000.000 |
| 4° Reconstruction des bâtiments de l'ancienne bibliothèque..... | 1.800.000 |
| 5° Restauration du Palais-Royal..... | 1.500.000 |
| 6° Reconstruction de la colonne Vendôme.... | 255.000 |
| Total.... | <u>18.155.000</u> |

La reconstruction de la colonne de la place Vendôme a été l'objet d'un projet de loi présenté par le Gouvernement dans la séance du 22 mai 1871. Un rapport spécial vous a été soumis sur cette question. Si vous adoptez cette dépense montant à 255,000 fr., c'est sur le *compte de liquidation* qu'elle devra être prélevée et nous vous proposerions alors de la comprendre dans le crédit de 4,000,000 que M. le Ministre des Travaux publics demande pour 1873.

Colonne de
la place Vendôme.

La restauration du Palais-Royal permettrait d'y établir le conseil d'Etat qui occupe provisoirement, rue de Grenelle, les bâtiments de l'ancien ministère de l'intérieur. Ce projet donnerait lieu à une dépense totale de 2,205,000 fr. Mais la partie qui concerne la reconstruction des bâtiments incendiés figure seule au *compte de liquidation* et s'élève à 1,500,000 fr.

Palais-Royal.

Un million pourrait être utilement employé en 1873. Nous sommes d'avis d'accorder ce crédit en raison de l'importance qu'il y aurait à assurer le plus promptement possible une bonne installation des services du Conseil d'Etat.

Si aucune hésitation ne s'est produite au sujet de la restauration du Palais-Royal et de la colonne Vendôme, il n'en a pas été de même lorsqu'il s'est agi de décider le parti auquel nous devons nous arrêter pour le Louvre et les Tuileries. On vous propose d'y consacrer 16,300,000 fr. sur les 18,000,000 qui vous sont demandés *au compte de liquidation*.

Nous avons dû reconnaître qu'il était impossible de restaurer les Palais des Tuileries.

Doc 55
4/4

Tuileries. Dès lors, nous avons pensé qu'il n'y avait pas lieu d'en entreprendre la coûteuse reconstruction, lorsque nous ne pouvions déterminer quelle affectation ce monument devrait recevoir dans l'avenir ; s'il serait conçu de manière à satisfaire aux nécessités de l'habitation et de la réception, ou s'il serait destiné à des expositions d'œuvres artistiques.

Le projet, tel qu'il a été étudié, entraînerait une dépense de 8.500,000 fr. Dans ce chiffre, on ne comprend que les travaux de grosses constructions et de décoration extérieure, sans rien préjuger pour la distribution intérieure.

Il ne porte que sur la partie du palais élevée par Philibert Delorme ; les ailes bâties par Leveau pour réunir cet ancien palais aux deux pavillons de Flore et de Marsan, seraient remplacées par des galeries ouvertes, au travers desquelles : de la cour du Carrousel, on aurait la perspective du jardin des Tuileries et du jardin des Tuileries, on apercevrait le développement des constructions du nouveau Louvre.

Nous vous proposons de réserver entièrement cette question. Nous pensons seulement qu'on pourrait autoriser le Gouvernement à démolir les galeries qui réunissent le palais de Philibert Delorme aux deux pavillons de Flore et de Marsan, puisque, dans aucun cas, elles ne sauraient être conservées. On pourrait ainsi juger l'effet produit par le monument réduit à ses proportions primitives.

Réfection des toitures incendiées de la galerie sur le quai et du pavillon de Flore.
Achèvement de la grande galerie et de ses escaliers.

Parmi les travaux qui vous sont proposés, ceux qui ont pour objet de refaire les toitures de la galerie sur le quai et du pavillon de Flore, nous ont paru ne pouvoir être ajournés sans les plus graves inconvénients.

Sur une longueur de 190 mètres, les combles de cette aile neuve ont été entièrement consumés. Aussitôt qu'il fut possible de porter un premier remède aux désastres laissés par la Commune, un crédit fut accordé pour établir une couverture provisoire qui n'a pu résister aux orages du dernier hiver. Il serait donc urgent de commencer ces réparations qui entraîneront une dépense de 1,400,000 fr. Votre Commission approuverait également le projet, montant à

Cabinet

du Ministère

des
Affaires Étrangères

Note

La lettre de M. Bouteiller au
président par votre légation
à son égard de la fin de
l'année. Le Dⁿⁱ de la Bouteiller
c'est-à-dire l'année dans son
le cas d'un tel cas -
et le fait est -
Paris, le 18 Mars 1879

L'chef de votre légation

[Signature]



M. Langlois, 21 rue de la Harpe, Paris

Paris, le 19 avril 1876

DIRECTION
DES TRAVAUX

PALAIS DES TUILERIES ET DU LOUVRE



Monsieur le Ministre des Travaux Publics

Monsieur le Ministre,



M^r le Directeur des Bâtimens Civils, m'a fait savoir votre désir d'avoir un rapport sur le palais des Tuileries, et je m'empresse de mettre sous vos yeux un résumé des Considérations qu'à plusieurs reprises j'ai dû présenter, suivant la nature des Demandes qui m'étoient adressées. — Si vous voulez le permettre, je diviserai la question et traiterai quelques uns des points qu'elle comporte.

Pour moi, l'état actuel démontre surabondamment l'impossibilité d'utiliser, dans une reconstruction aucun des restes du Palais. — L'incendie a été loin de se borner à la partie restée debout jusqu'à ce jour; il avait atteint le pavillon de Marsan et s'est étendu à la suite, aussi bien que le pavillon de Flore et l'aile neuve; les dégâts étoient à peu près identiques.

Si les planchers en bois du palais s'étaient effondrés sous l'action du feu, les fers des planchers neufs s'étaient tordus et leur dilatation avait en maints endroits fait éclater la pierre; mais, tels dommages qui fussent faits aux constructions neuves, ils étaient réparables et le travail exécuté dans l'aile neuve l'a bien prouvé par son résultat. C'est qu'on se trouvait là en présence d'une construction homogène et qui sans présenter à beaucoup près d'aussi grandes épaisseurs de murs, offrait une solidité de fond que le palais des Galeries était bien loin d'avoir.

Dans le palais, les murs se composent de parements de pierre, l'un intérieur, l'autre extérieur tous deux de faible épaisseur et l'intervalle qui les sépare est rempli par une limousinerie, fondée en terre et de la plus déplorable exécution. Si forte que soit la dimension de ces murs, il est absolument impossible de songer à y rétablir des planchers qui ont une portée de dix mètres; à ceci, l'on doit ajouter qu'il n'existe aucune voûte sous le palais tout entier et que la seule communication reliant les deux ailes se faisait à l'aide d'un couloir régissant sous l'ancienne galerie du côté du jardin. Ainsi l'on n'aurait, même par la partie des fondations, puisqu'à cet égard le palais se reconstruirait, le premier soin serait dans doute d'établir des substructions, seul moyen d'éviter l'humidité dans les rez-de-chaussées.

Dès les premiers jours après le désastre, j'ai émis
 cette opinion que rien ne pouvait être conservé du
 Palais des Tuileries, et ses restes à ce moment, se
 présentaient moins défavorablement qu'aujourd'hui -
 Dans plusieurs parties, dans la chapelle notamment,
 il semblait que le feu ait respecté la pierre; c'était
 une apparence bien trompeuse; Car, après quelques
 jours, de légères fissures se déclarèrent de toutes
 parts; elles s'accrochèrent; la pierre se détacha
 par échos et présenta bientôt ces effets étranges qui
 chaque jour devinrent plus menaçants.

ARCHIVES
 NATIONALES

Mais pour se rendre compte de cette impossibilité
 de réparation que je ne craignais pas de déclarer bien
 haut, pour dire qu'on ne pourrait rien utiliser du
 vieux palais, il faut voir chacune de ses parties,
 examiner soigneusement chaque détail, chaque place,
 se demander ce qui pourrait en être tiré; - Les efforts
 et la peine qu'on prendrait dans une restauration
 auraient pour effet certain d'amener une aggravation
 de dépense tellement hors de proportion avec le résultat
 qu'on obtiendrait, qu'il paraît vraiment déraisonnable
 de songer à une telle entreprise. Je suis cependant
 bien obligé, Monsieur le Ministre, de vous en parler
 puisqu'il est venu à l'esprit de certaines personnes des

restaurer en Consolidants. — Pour elles, peu impor-
la dépense, si l'on arrivait à conserver quelques
pièces ou plutôt quelques fragments — s'il y a dans
ce désir un côté honorable, s'il y a aussi quelque
puérilité à le mettre en avant, du moins l'impossibi-
lité absolue n'existerait-elle pas. Certainement il est
possible, facile même jusqu'à un certain point, d'aller
une à une ces pierres du parement extérieur, dans
je parlais à l'instant et qui portent la décoration
de la chaise, de les étiqueter, de les numérotées et
bref de les remettre à leur ancienne place en les
appuyant contre un mur neuf de bonne construction.
Mais ceci, qui se fait dans des conditions que j'appel-
lerais exceptionnelles, conditions qu'aujourd'hui j'applique
moi-même pour l'installation et l'incrustation de la
fameuse porte de Crémone, dans une des salles du
Musée de la Renaissance, au Louvre, serait-il raisonnable
de le mettre en pratique pour les parties même les
plus respectables des façades du palais des Tuileries ?
Les personnes qui en parlent le plus haut, souvent ne
les ont vues qu'à distance ; elles ignorent que très
peu de pierres sont intactes, et que la majeure partie
des moulures est restée à l'état frustes ; beaucoup font
bien à tort, honneur à Philibert Delorme d'adjonction

de modifications, de remplacements de-ci de-là, qui ont finalement constitué une véritable mutilation de l'œuvre originale. On oublie ou l'on ne sait pas que Philibert Delorme est, depuis Louis XIV, pour bien peu de chose dans le palais des Tuileries et que le grand Roi a presque complètement dénaturé l'œuvre de maître de la Renaissance française.

De la Conception de Philibert Delorme, il ne reste en somme presque rien; des détails on se reconstruit son goût épuré, il ne reste que quelques exemples. C'est dans les colonnes du rez-de-chaussée, si justement admirées d'ailleurs, qu'on retrouve la trace de son talent: mais ces colonnes elles-mêmes ont souffert depuis bien longtemps et leur vraie place serait maintenant, soit au musée de Clugny, soit à l'école des Beaux-Arts.

ARCHIVES
NATIONALES

Si l'on voulait un jour construire sur ce même emplacement un palais qui rappellerait le palais des Tuileries, les fac-simile de ces colonnes viendraient reprendre la place un instant inoccupée; nul doute que ces précieux modèles ne se présentassent alors dans des conditions positivement meilleures que celles actuelles. On voit l'œuvre avec lequel nos sculpteurs d'aujourd'hui reproduisent toutes les époques, et depuis les

DEC 58
6/9

gothique de la Sainte Chapelle et de Notre Dame
jusqu'à la Renaissance du Château de Blois et
du vieux Louvre; depuis le style Louis XIV de la
galerie d'Apollon, jusqu'aux décorations Louis XV de
tous les grands hôtels, il n'est point de genre dont
l'habileté de nos artistes ne sache faire un trompe-la

Déjà la plus grande partie des moulures et des
ornements remarquables des façades des Tuileries a été
moulée (car qu'elle est la partie qui n'a pas été
copiée déjà) et rien ne serait plus facile que d'avoir
une collection tellement complète, qu'aucun point
du vieux palais n'y manquât et ne pût reprendre
sa place dans une reproduction. - Combien il est
fâcheux qu'il n'en puisse être ainsi de la décoration
intérieure du Louvre du vieux Mansard et de Lebrun
avait certainement présenté ses plus beaux spécimens.
Voilà ce qu'il faut regretter bien plus que l'œuvre
abandonnée et désignée de Philippe Delorme; mais
si la facilité de reconstituer, en faisant une copie fidèle,
est évidente, peut-être est-il moins aisé d'avoir un
programme et l'on ne voit guère quelle destination
pourrait être donnée à un palais nouveau: Sans nous
préoccuper d'une question dont la solution n'est sans
doute pas proche, le but que nous nous proposons en

ce rapport, a été de démontrer l'impossibilité absolue de faire raisonnablement une restauration de l'état actuel; nous en appelons à tous les gens pratiques; nous en appelons aussi à ceux qui n'admirent pas de parti pris et sur la notoriété d'un nom, souvent impromptu. — Donné.

Où, si le palais ne peut être conservé, s'il ne peut être utilisé, on se débarrassera les quelques rares morceaux artistiques qu'il présente. encore ne peuvent servir que de modèles, en restant aussi d'intéressants souvenirs, pourquoi laisser sur place une ruine attristante, une déplorable conséquence de nos discordes civiles? pourquoi ne pas retirer de la surface de Paris ces murs mal assurés et dont la plus simple prudence doit éloigner le visiteur. — Je vous assure, Monsieur le Ministre, qu'il n'y a dans ces paroles nulle exagération à chaque instant, se détachant des pierres et une inspection de quelques minutes vous rendra compte du danger que peut faire courir à tout moment impétueux la chute de Colonne et de pans de mur. — Quand ce rapport serait plus circonstancié, il ne donnerait jamais l'idée qu'une simple visite doit amener et je ne saurais trop insister, Monsieur le Ministre, à vous la demander; elle laisserait certainement dans votre esprit

Dec 88
2/9

me trace plus durable que la lecture de ces quelques lignes.

Si vous faisiez décider, Monsieur Le Ministre, une démolition que tous de bons esprits demandent, mais par des causes bien diverses, j'aurais à vous soumettre des plans faits depuis longtemps pour la continuation du jardin sur l'emplacement du palais et celui de la Cour jusqu'à la grille du Carrousel. Une disposition de larges pelouses, traversées par des allées qui rendraient l'entrée du jardin de l'Empereur, par la place du Carrousel facile et certainement avantageuse pour le public, n'occasionnerait qu'une dépense relativement minime et que couvrirait d'ailleurs en partie la vente des matériaux de démolition.

Vous savez, Monsieur Le Ministre, combien sont désirées des voies plus nombreuses de circulation à travers ce grand parallélogramme qui s'étend du Louvre à la place de la Concorde; l'on trouverait au moyen de cet accroissement du jardin fort simple et fort pratique; au moyen de l'ouverture de ces grilles qu'il n'y aurait plus de raison de tenir fermées, une facilité d'accès et de dégagement qui serait aussi appréciée pour sa commodité que pour l'effet de perspective et de vue qui en seraient les conséquences.

J'ai l'honneur

Doc 87
9/3

Je vous présente, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma très haute Considération.
L'Architecte du Palais des Tuileries.

H. O. Peulcy

ARCHIVES
NATIONALES

Doc 59
1/4

Paris le 10 Aout 1876

A son Excellence le Ministre des Travaux publics



Monsieur le Ministre,



J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée le 7 courant pour m'informer que vous m'avez désigné pour faire partie de la Commission formée pour étudier la question de la reconstruction des Eglises, ainsi que celle de la destination future du Palais du quai d'Orsay

Je m'empresse, Monsieur le Ministre, de vous remercier de la confiance dont vous voulez bien m'honorer et je vous exprime mon vœu de pouvoir contribuer, par le concours de mes faibles lumières, à la solution de ces intéressantes questions

Je suis, avec un profond respect,
De votre Excellence

Le très humble et très dévoué

Serviteur

N° 3239

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1875.

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 juillet 1875.

RAPPORT SOMMAIRE

FAIT

AU NOM DE LA 35^e COMMISSION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE *
CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE M. LE BARON DE
VINOLS, TENDANT à la nomination d'une Commission
appelée à étudier la question des Tuileries,

PAR M. ALFRED MONNET,
Membre de l'Assemblée nationale.



Messieurs,

Le 11 juin 1875, l'honorable baron de Vinols a déposé sur
le bureau de l'Assemblée nationale une proposition ainsi
conçue : *Article unique.* — « Une commission de 15 membres
nommée dans les bureaux étudiera le parti à prendre au
sujet de ce qui reste du palais des Tuileries; elle présen-

* Cette commission est composée de MM: Dupont, président; Lestourgie, secrétaire;
Bozérian, Ferrouillat, Humbert, de Marcère, Boucau, Warnier, marquis de Pontoi,
Pontacré, Parsy, Teisserenc de Bert, comte de Brettes-Thurin, Voisin, Joigneaux, Luro,
comte de Béthune, marquis de La Roche-Aymon, Adrien-Léon, Goblet, Monjaret de
Kerjégu, Monnet, Delacour, Beau, comte de Vaulchier, Chatein, Vétillard, La Serve,
Tassin, comte de Trévenoué, Giraud.

(Voir le n° 3086.)

1806

Reconstruction

du Palais Des Evêques

Rapports

Notes et Correspondance

Manuscrits par le Conseil Municipal
(séance du 17. Avril 1872)

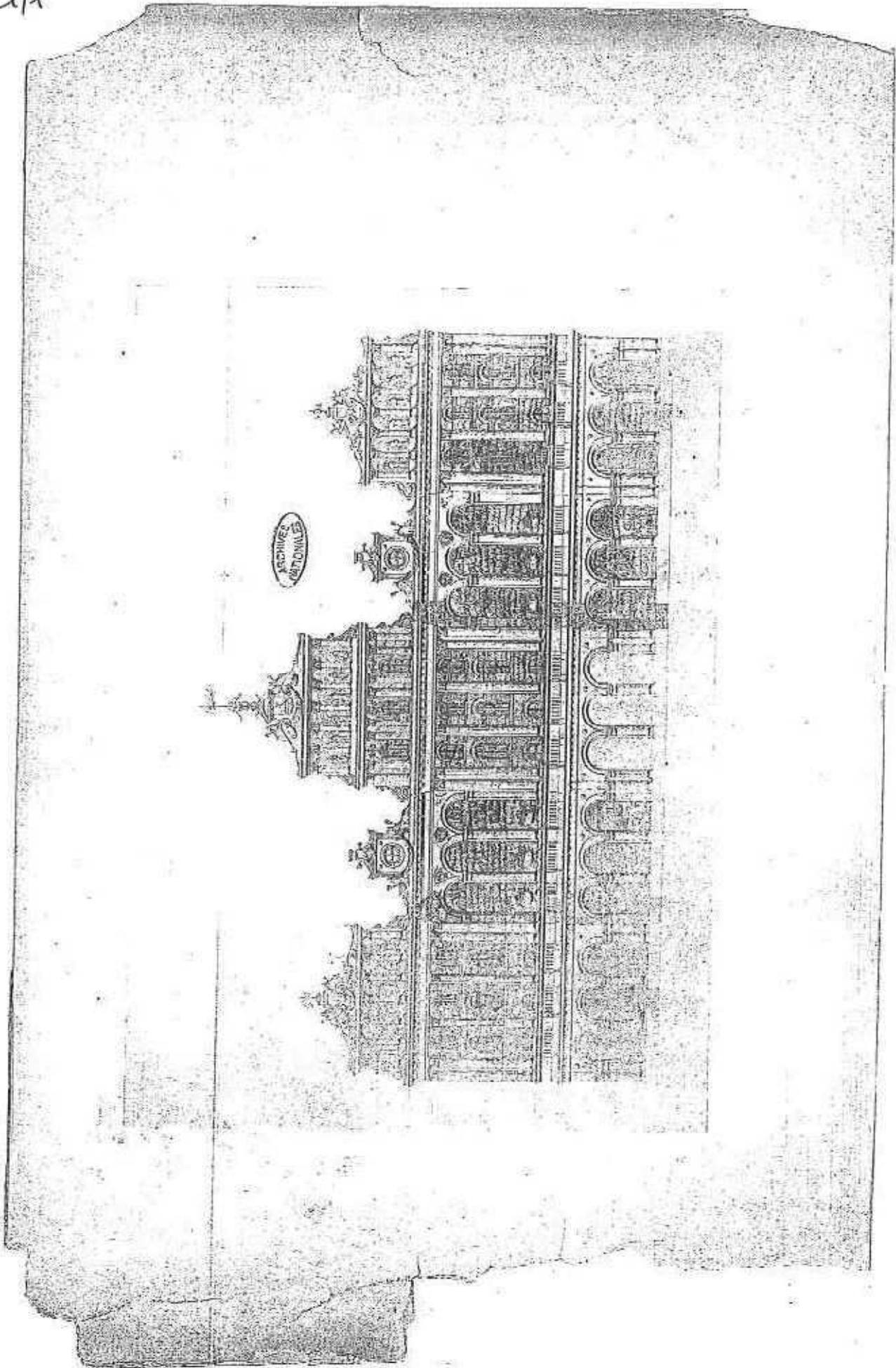
Petition en F. Bailler (juin 1872)



7-1875

11-11

Doc 62
1/1



MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Division

Bureau

Paris, le

187

Projet de loi relatif à la restauration
du Palais des Châteaux

Le Ministre : - Signature des motifs.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général,

M. M.

Messieurs.

ARCHIVES
NATIONALES

Depuis ~~1871~~ ¹⁸⁷¹ le Gouvernement et
les Chambres n'ont cessé de se préoccuper des

mesures à prendre en ce qui concerne la partie
~~du Palais des Châteaux~~ ^{du Palais des Châteaux} qui est votre objet, malgré
les dégradations profondes ~~qui ont été~~ ^{qui ont été} ~~causées~~ ^{causées}
l'incendie allumé par la criminelle insurrection de la
Commune.

~~qui~~ ^{qui} ~~ont~~ ^{ont} ~~été~~ ^{été} ~~examinés~~ ^{examinés} par le Conseil fédéral des ~~Châteaux~~ ^{Châteaux}
Civils ~~et~~ ^{et} les ~~ordres~~ ^{ordres} de M. ~~Chateaux~~ ^{Chateaux}, nous
rappelons que le 11 juin 1875, en la baron
de Vissols, député, ~~présentant~~ ^{présentant} l'Assemblée
nationale ~~peut~~ ^{peut} nommer une Commission
pour étudier la question, proposition qui
~~peut~~ ^{peut} ~~être~~ ^{être} ~~l'objet~~ ^{l'objet} d'un ~~rapport~~ ^{rapport}
favorable de la part de la Commission d'initiative
(~~rapporteur~~ ^{rapporteur} M. ~~Mommet~~ ^{Mommet}) n'a
pas ~~eu~~ ^{eu} de suite utile, l'Assemblée
étant arrivée, sans avoir statué, au terme
de ses travaux.

At la séance du 3 avril 1876, ~~celle~~ ^{celle}
M. Mommet a déposé sur le Bureau de l'Assemblée
autre proposition de loi, qui n'étant que la
reproduction de celle ~~qui~~ ^{qui} ~~avait~~ ^{avait} ~~été~~ ^{été} ~~présentée~~ ^{présentée}
l'Assemblée nationale ~~par~~ ^{par} M. ~~Chateaux~~ ^{Chateaux}
concernant ~~le~~ ^{le} ~~projet~~ ^{projet} ~~de~~ ^{de} ~~restauration~~ ^{restauration}
a été ~~déposé~~ ^{déposé} par M. ~~Mommet~~ ^{Mommet} sur le Bureau
de l'Assemblée

Rédigé par M.
Expédié par M.
Collationné par M.

Doc 61
1/5

Nous appelons toute l'attention de
Monsieur Le Ministre des Travaux publics, sur
cette note publiée il y a 18 mois par le journal
La France et dont le numéro aujourd'hui
épuisé ne peut lui être envoyé.

Clara de la Tour de Toulon



Un projet pour les Cuileries

En accueillant la communication qu'on va lire, nous n'entendons nullement prendre sous notre patronage le plan qu'elle expose; mais à côté des idées spéciales de l'auteur, qui méritent d'ailleurs autant que bien d'autres d'être discutées, il y a la proposition d'un concours qui serait incontestablement le meilleur moyen de trancher une question aussi délicate et aussi controversée. *Garcin.*

Paris 28 Décembre 1874

À Monsieur le rédacteur en chef de La France

Pour la reconstruction de l'hôtel de ville de Paris, le gouvernement avait fait appel à tous les architectes français à l'effet de produire leurs idées pour la réédification du palais national de la Capitale. Il en avait été fait de même quelques années auparavant pour la construction du grand Opéra, offrant en récompense pour les plus habiles, des sommes gradées suivant le mérite de leurs projets.

ARCHIVES
NATIONALES

C'était aussi un concours aussi large, aussi libéral, aussi utile que possible. En effet il accordait satisfaction au monde des beaux arts, en jetant l'émulation parmi les architectes, en même temps qu'il leur avait tout protesté de crises: au privilège, à la coterie, et donnait aux parisiens en particulier et à la France en général, l'assurance d'un palais digne de la Capitale de la France, ainsi que de la bonne et saine application des deniers publics.

Pourquoi n'a-t-on pas procédé de la même manière pour le palais de Cuileries? Les travaux de reconstruction en sont commencés; toutefois comme ils ne sont pas arrivés à un degré tel qu'on

ne jure encore s'adresser au concours, qu'il nous soit
permis d'émettre quelques idées qui pourraient peut-
être avoir la chance d'être adoptées au moins dans
une grande mesure.

Paris, la grande-Capitale, non de la France
mais du monde entier, et cela ^{à l'avis} seulement de Français,
mais encore des gens de tous les pays n'ajoutant jusqu'ici
un seul promenoir couvert, pour une partie fort
intéressante de la population, nous voulons parler
des enfants.

Or le jardin de Tuileries est le rendez-vous des
enfants de tous les quartiers environnants.

Que l'on soit dans la mauvaise saison, ou
qu'il survienne des averses pendant leurs ébats, les
enfants ne peuvent sortir, et sont exposés à recevoir
la pluie, au grand détériorment de leur jeu et de leur
santé.

D'autre part dans l'état actuel des choses, le passage
des quartiers de la rive gauche par le pont Royal, pour
aller sur la rive droite, et vice-versa, nécessite un
détour fort gênant, surtout en mauvais temps.

Pourquoi ne ferait-on pas du rez de chaussée
des Tuileries une galerie à jour, qui servirait ainsi
de promenoir couvert pour les enfants et de passage
pour les piétons.

Que nous restions en République ou que nous ayons
un Roi ou un Empereur, rien ne s'opposerait à cette
disposition dans l'édification du Palais, et dans notre
pensée cela serait le sujet d'une très brillante création
architecturale, et c'est la même pensée principale
de nos observations, la première, bien que fort importante,
se référant peut-être à la question de construction
elle-même.

Doc 64
4/5

Dans ce qui nous a conduit à ce sujet, que l'on veuille bien se voir, sous son titre proposition serait prise en considération, que les Dées d'un profane, qu'un concours d'architectes, s'il avait lieu, ne prendrât que pour leur valeur.

Conservat-on, comme on l'a fait pour l'Hôtel de Ville les principales dispositions de l'architecture ancienne de Versailles, au moins celles des bâtiments du Centre, du côté du jardin, dans sa prairie originelle, et l'on ferait bien car elle était admirable; malgré cela, nous le répétons, le rez de chaussée serait facilement transformé en galerie à jour, à laquelle par des dispositions extérieures acciennies, on pourrait donner le plus bel aspect.

Dans notre opinion la partie supérieure du palais, transformée en galeries appropriées à la continuation des anciens musées ou à des musées nouveaux, ou même à des salles d'apparat pour cérémonies, fêtes, ou réunions d'intérêt public, serait mise en communication avec le dehors, tant du côté du Carrousel que du côté du jardin, par des escaliers à double rampes de la facture la plus magistrale.

Ce qui a toujours manqué à l'ancien palais dont le service était incommodé et incomplet, ce sont précisément la bonne disposition des escaliers et des autres dégagements.

Une partie de cette galerie supérieure ou des pavillons du palais pourrait encore être disposée en appartements somptueux, pour être mis, par le gouvernement, à la disposition des grands personnages étrangers venant à Paris. (Jamais la France n'a été visitée par autant de Souverains et de grands personnages étrangers que depuis la République.)

A notre sens encore, les deux pavillons d'extrémité, servant par leur rez de chaussée, en quelque sorte, de

tambour prisés ant la prin cipale partie de la galerie à jour, ne lui donneraient aucun que par des entrées relativement petites, alors qu'au contraire, des percées grandioses à la partie centrale, c'est-à-dire à l'endroit des escaliers, laisseraient pénétrer largement le vue, du jardin à la place du Carrousel.

Certes, le talent de l'architecte chargé des travaux actuels des Tuileries, l'honorable M. Lefuel, est incontestable; mais tout le monde a plus d'esprit que Voltaire et un concours auquel tous les architectes de France seraient appelés et jugés par un jury d'élite, pourrait produire les meilleurs résultats.

Qui dit, qu'à l'occasion de ce concours, il ne s'en trouverait pas parmi les profanes, un autre Dessault.

Le palais des Tuileries est un édifice national auquel chacun en France s'intéresse. Ce sont les impôts de tout le pays qui en font les frais; alors, pourquoi ne pas consulter la nation par un appel au concours public de tous les hommes compétents?

Uinsi que nous l'avons dit au début, les travaux sont commencés, mais ils ne sont pas encore assez avancés pour que le concours ne soit pas possible, surtout en y procédant immédiatement. Provisoirement au plan de l'extérieur et des principales divisions intérieures de l'édifice, ce concours pourrait être terminé en deux ou trois mois, les détails du plan adoptés menés, activement exécutés, permettraient d'entreprendre les travaux d'ensemble au commencement de l'été prochain.

Une fin de non recevoir, quand il s'agit d'une œuvre nationale, ne serait pas sérieuse. Il ne s'agit point y avoir dans cette question d'esprit de parti, car c'est nous le répétons, une question d'intérêt national qui n'a rien à voir avec la politique.

Un abonné.

(Extrait du journal La France, du 31 Dec 1874 et 1^{er} Janvier 1875)

Projet de loi
portant ouverture
de crédits pour
la reconstruction des
bâtimens intérieurs
du Palais National
et du Palais Royal
et pour le
rétablissement de
la Colonne de la
place Vendôme

~~portant ouverture d'un crédit de~~
Projet de loi relatif à la reconstruction des
bâtimens intérieurs des galeries du Louvre et du
Palais National et au rétablissement de la Colonne de
la place Vendôme.

Exposé des motifs.



Messieurs,

Aussitôt après la défaite de l'insurrection, le
gouvernement a dû se préoccuper des mesures à
prendre pour enlever le plus tôt possible, des voies
publiques de Paris, les débris qui y avait accumulés
la main criminelle des incendiaires, et un crédit de
100.000^{fr} a été inscrit à cet effet dans le budget de
l'exercice 1871. Ce n'était là, toutefois, qu'une
mesure provisoire et insuffisante. Sans doute, il a
pu y avoir utilité à laisser longtemps exposés aux
regards de la foule ces ruines, éclatant témoignage
du délire des hommes qui ont tyrannisé Paris
pendant deux mois et ont fini par le dévaster; mais
cet enseignement ne s'est-il pas assez prolongé, et
ne faudrait-il pas désespérer de la raison humaine,
s'il n'avait maintenant porté tous ses fruits?
L'histoire perpétuera la leçon qui ressort de ces
débris, mais n'est-il pas temps d'en donner une
autre? Ne faut-il pas faire disparaître la trace de
ces sauvages folies, et ne faut-il pas que les yeux com-
me les âmes sentent enfin que nous vivons sous un
gouvernement réparateur?

Nous avons prescrit les études nécessaires à cet
égard, et nous venons vous rendre compte des solutions
qui nous paraissent devoir être adoptées.

Les nombreux monuments publics appartenant
à l'Etat qui ont été atteints par le fait de l'insurrection

Dec 65
3/9

Lodron

l'Intérieur, rue de Grenelle, et dans les dépendances du Palais Royal, ~~il pourrait être établi d'une manière définitive~~ possible de le faire dans ce dernier Palais et, s'il était nécessaire, dans la galerie des bucleries sur la rue de Rivoli.

La vente des terrains du Palais d'essai et celle des terrains du Ministère des Finances donneront un produit qui compensera en très-grande partie, les sacrifices nécessaires pour les travaux que nous allons énumérer.

Le dernier palais, et par la même au profit de l'État, en l'abandonnant, le terrain, du bâtiment, du grand d'essai ne pourrait présenter qu'un avantage

- Colonne de la Place Vendôme.

Un projet de loi a été déjà présenté à l'Assemblée, pour la Colonne Vendôme et la Commission chargée de l'examiner a été d'avis que ce monument soit réédifié aux frais de l'État. Nous avons fait étudier la dépense de la reconstruction, et cette dépense sera moindre qu'on aurait pu le croire au premier abord, elle ne dépassera pas 250.000^f. La moitié environ de la pierre qui formait le noyau sera utilisée, et toutes les plaques de bronze pourront être remises en place, après quelques restaurations faciles. On obtiendra donc la reproduction aussi exacte que possible de ce remarquable monument.



Palais des Bucleries.

Le Palais des Bucleries a été, ~~par le fait~~ ^{voilà tout} entièrement détruit par l'incendie. Les bâtiments situés entre le Pavillon de Flore et le Pavillon Marsan n'ont pu résister aux atteintes du feu, et aux explosions causées par les matières inflammables que les incendiaires avaient accumulées; toutes les distributions intérieures, les couvertures, les planchers se sont effondrés, tous les murs sont calcinés et

Dec 65
4/9

Tru grande
demont être en partie demolis.

Le Pavillon Marsan, qui était déjà en mauvais état, est entièrement perdu.

La galerie sur la rue de Rivoli, entre le Pavillon Marsan et le guichet de l'échelle, élevée sous le premier Empire est fort endommagée, mais les conditions de cette construction étant meilleures que celles du bâtiment central, il est permis d'espérer qu'on pourra conserver les gros murs et, par suite, rétablir le bâtiment sans trop de difficultés et de dépenses.

ARCHIVES NATIONALES

Quant au Pavillon de Flore et à la galerie sur le quai, leur construction de date récente et leurs excellentes dispositions les ont préservés de la destruction. Les toitures et charpentes ont été seules brûlées, les intérieurs n'ont été atteints que partiellement et seront ^{après} facilement réparés.

En présence de ce grand désastre, le gouvernement s'est demandé ce qu'il conviendrait de faire, fallait-il laisser périr complètement les édifices liés à tant de souvenirs, à l'histoire de l'art aussi bien qu'à celle du pays? Le respect des traditions, le culte de ce qui est grand et beau, cet

Et le précieux monument
est reconstruit
simon en totalité au
moins dans son état
essentielle?

apomage des peuples civilisés, qui a toujours fait la gloire de la France, ne peut-il pas au moins nous imposer l'obligation de constater le fait de la destruction du vandalisme révolutionnaire.

B.

Nous vous proposons de reconstruire, non pas les divers bâtiments édifiés à diverses époques, entre le Pavillon de Flore et le Pavillon Marsan, mais simplement le corps de logis central, dont la construction appartient à la fois aux règnes de Catherine de Médicis et de Louis XIV, et aux célèbres architectes Philibert Delorme et Jean Bullant. Cette partie du Palais a toujours été regardée comme un des chefs d'œuvre de l'architecture française et nous ne devons pas la laisser disparaître. D'ailleurs une portion considérable des murs pourra être conservée, et la dépense de reconstruction s'en trouvera sensiblement diminuée.

[Il n'en est pas de même des bâtiments qui joignent les deux grands Pavillons; ils ne se recommandent ni par leur composition, ni par leur décoration, et leur état de destruction est complet. Ces bâtiments pourraient être avantageusement remplacés par deux galeries à jour qui laisseraient la vue s'étendre du jardin des Ecueries à la place du Carrousel.]

Chose singulière! C'est le projet qui avait ravi l'imagination de M. de Chateaubriand. Il ne se doutait pas seulement qu'une odieuse ^{inspiration} ~~révolution~~ contribuerait à ~~la~~ ^{en} ~~réaliser~~ rendre la réalisation possible.

~~Il n'y aurait rien d'autre~~ quant à présent, que de faire les grosses constructions de cette partie du Palais avec les ravalements et les ornements extérieurs; les détails ^{qu'ils exigent} ~~du détail~~ seraient ajournés et, dans cette combinaison,

La reconstruction des bâtiments incendiés et de la charpente de la grande galerie ^{est évaluée à deux millions} ~~est évaluée à deux millions~~ ^{deux millions} ~~deux millions~~

la dépense à faire ne dépasserait pas huit millions Cinq cent mille francs. ~~La reconstruction du Pavillon de Flore et de la galerie sur le quai exigerait une dépense de quinze cent mille francs.~~ [La reconstruction du Pavillon Marsan est évaluée à deux millions, et celle de la galerie de la rue de Rivoli à deux millions également.]

- En résumé, la reconstruction du Palais des Ecueries et de ses annexes, dans les conditions que nous venons d'indiquer, occasionnerait ^{une dépense} ~~une dépense de~~ ^{totale} ~~totale~~ de 14.500.000 fr.



2° Palais du Louvre.

La Bibliothèque du Louvre a été complètement détruite; le feu y a non seulement dévoré toutes les riches collections qu'elle renfermait, mais il a causé aux bâtiments de très-grands désastres. Le comble et les trois étages se sont effondrés; les murs sont profondément

calcinés; les piliers sont abattus; en un mot toute la construction intérieure est à refaire. ~~Il est à regretter que l'on ne se soit pas occupé de son occupier, attendu que l'emplacement de la Bibliothèque doit être donné au Ministère des Finances pour l'installation d'une partie de ses services.~~ La dépense est évaluée à 1.800.000^{fr}.



3^e. Palais Royal.

Grâce à l'énergie avec laquelle les secours ont été apportés de toutes parts pour combattre l'incendie, les bâtiments au Palais Royal ont été préservés d'une ruine totale. Le corps de logis central et l'aile sur la rue de Valois ont seuls été atteints; les couvertures et les intérieurs ont été détruits, mais les murs sont assez bien conservés pour pouvoir servir à une reconstruction.

Une somme de 1.500.000^{fr} suffira pour remettre les bâtiments en état, et conserver au pays non seulement un de ses plus beaux monuments, mais encore un de ceux qui pourront le plus facilement être appropriés à un grand service public. Déjà, il a été possible, à l'aide de quelques réparations faites d'urgence, d'installer provisoirement la Cour de Cassation dans les bâtiments de la rue de Valois, et la Cour des Comptes dans ceux de la rue Montpensier. Plus tard, ^{ainsi que nous l'avons indiqué déjà} le Conseil d'Etat pourra trouver sa place dans le bâtiment central. ^{Il aura été ainsi} pourvu, au moins d'une manière transitoire, aux trois grands services publics qui ont été ^{les seuls} abandonnés par l'incendie ^{aux locaux} qui leur étaient affectés.

A^o Blois de la place Vendôme

(9)

①

En résumé, l'ensemble des crédits que nous demandons pour la réparation des Edifices incendiés s'élèvent à la somme de 17.050.000^f savoir:

| | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Palais des Tuileries et ses annexes | 15.500.000 ^f |
| Palais du Louvre | 1.800.000 |
| Palais Royal | 1.500.000 |
| Colonne Vendôme | 250.000 |



D'après les considérations qui précèdent, le Président de la République a l'honneur de proposer à l'Assemblée Nationale le projet de Loi suivant qui lui sera présenté par le Ministre des Travaux Publics chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Projet de loi

Art. 1^{er}

Une somme de treize millions cinq cent mille francs (13.500.000^f) est affectée à la reconstruction du Palais des Tuileries, du Pavillon de Marsan et de la galerie sur la rue de Rivoli, et à la réparation des toitures du Pavillon de Flore et de la galerie sur le quai.

Art. 2.

Une somme de dix huit cent mille francs (1.800.000^f) est affectée à la réparation du bâtiment de la Bibliothèque au Louvre.

Art. 3.

Une somme de quinze cent mille francs (1.500.000^f) est affectée à la réparation des bâtiments du Palais Royal.

Art. 4.

Une somme de deux cent cinquante mille francs (250.000^f) est affectée à la reconstruction de la Colonne de la Place Vendôme.



Art. 5.

Sur le montant des sommes énoncées aux articles précédents et s'élevant ensemble à 17.050.000^f, il est ouvert au Ministère des Travaux Publics, sur l'exercice 1872, un crédit de 2.000.000^f, ainsi réparti :

| | |
|-----------------------------|------------------------|
| Palais des Tuileries | 1.000.000 ^f |
| Palais du Louvre | 400.000. |
| Palais Royal, | 400.000. |
| Colonne de la Place Vendôme | 200.000 |
| | <hr/> |
| Total égal | 2.000.000 ^f |
| | <hr/> <hr/> |

Art. 6.

Le crédit ci-dessus sera inscrit à un chapitre spécial du Budget extraordinaire du Ministère.

Doc 65
9/9

des Travaux Publics. Les portions de crédit non
dépensées dans le cours de l'exercice pourront
être reportées sur l'exercice suivant.

Doc 66
1/1

Paris le 4 juillet 1875

Direction des
Bâtimens civils
M. le Ministre



Monsieur le Ministre,



J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'adresser hier au sujet de la
simulation des votes du patron des Bâtimens,
et j'en ai pu d'ailleurs tirer mes conclusions
pour la bienveillance qui vous a porté à me
faire connaître les motifs du parti auquel
vous vous êtes rallié.

Je vous remercie également d'avoir relancé
ma lettre à M. de Vissac, car je ne l'aurais eue
sans doute à l'école, si, mieux informé, j'avais pu
qu'une division était proposée la question très
libérale dont il s'agit. Je suis heureux d'ailleurs
d'apprendre que vous comptez la laisser à l'Assemblée
le soin de prononcer à ce sujet.

Je suis avec respect,



Monsieur le Ministre,

Très humble et
très obéissant serviteur
Thiers

Doc 67
1/1

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
du Contentieux
des Bâtimens Civils
et des Palais Nationaux

DIVISION

le _____ 187

Copie d'un rapport adressé à M. le Directeur
des Bâtimens civils et des Salais Nationaux
par M. Esquel, Architecte des Salais des Enlèvement
et du Souver.

Paris le 5 Mai 1873.



Monsieur le Directeur,

A la suite de la dernière séance de la
Commission du Palais des Enlèvement, et sur la
demande expresse qu'elle a formulée, à l'una-
nimité, de voir établir un jardin qui, partant
de l'alignement même du Palais, sur la rue
nouvellement percée, s'étendrait, à travers
la place du Carrousel, jusqu'à l'avancée du corps
de bâtiment neuf, dans lequel se trouve la salle
dite des Sessions, englobant l'arc de Triomphe
et prenant ainsi une partie importante de la
place (l'espace de 25,000^m), vous m'avez demandé
de dresser de suite un devis de la dépense à la
quelle pourrait s'élever ce travail.

Vous vous rappelez, M. le Directeur, que
le chiffre d'un million avait été mis en avant;

DOC 68
1/6

Chateaubriand

Lettre sur les Emileux, écrite au journal
l'artiste à l'occasion d'un portrait de Chateaubriand
qu'il avait publié. (1831)



Doc 68
2/6

Puisque nous voilà en correspondance, Monsieur, permettez-moi de vous parler de quelque chose qui me tient plus au cœur que mon portrait. J'ai lu dans votre journal un judicieux article au sujet des changements que l'on prétend opérer dans le château des Tuileries. Des réclamations se sont élevées de toutes parts; chacun a cru devoir proposer son plan. Voici le mien, si j'étais Architecte ou roi.

J'abattrais les deux adjonctions massives qui lient le pavillon Marsan et le pavillon de Flore au palais de Philibert de Lorme; j'isolerais ce charmant palais, et j'étendrais le jardin à l'entour jusqu'à la huitième arcade au delà de la grille pour fermer la cour sur la place du Carrousel. Lorsque les deux adjonctions seraient démolies, il resterait nécessairement deux façades nues, l'une au midi l'autre au nord. Je les ornerais dans le style de l'édifice primitif, je raserais les toits de cet édifice qui se couronnent de ses balustrades, en diminuant la hauteur du pavillon du milieu, surchargé de constructions post-œuvres.

doc 68
3/6

Cela fait, je jetterais par terre le pavillon
Masson et le pavillon de Flore; je comparais
de la galerie du Louvre et de la galerie corres-
pondante sur la rue de Rivoli trois arcades
pour élever en leur place deux pavillons
harmonisés avec le palais isolé des Tuileries;
pavillons auxquels viendraient s'appuyer et se
terminer les deux longues galeries parallèles.

Si ces pavillons étaient bâtis sur l'emplacement
même des mêmes colonnes que je veux extirper, ils
marqueroient latéralement le chef d'œuvre de
Philibert de Lorme, et l'on viendrait toujours,
en passant le pont Royal, se camper le
nez contre un mur. Les deux nouveaux pa-
villons bâtis en retraite diminueraient son ensemble
d'élégante architecture se jouant au milieu
des arbres.

Lorsque je porte le jardin des Tuileries
jusqu'à la troisième arcade au delà de la
grille du Carrousel, c'est que je veux faire
entrer l'arc de triomphe dans le jardin même,
trop petit comme monument sur un immense
forum, il serait charmant comme fabrique
dans un jardin. Le jardin serait clos sur le
Carrousel par une grille de fer doré.

Et partir de la porte bâtie qui sépare
la nouvelle galerie et l'ancienne galerie du

Doc 68
4/6

Le Louvre, je préamenterai mon autre jardin, en faisant disparaître l'amas de maisons qui encombre le reste de la place. Ainsi quand on irait d'une rive de la Seine à l'autre, du quartier St Germain au quartier St Honoré, on passerait entre deux magnifiques palais et deux superbes jardins. L'espace entre les deux grilles serait d'environ trois cents soixante quinze paces, ce qui permettrait d'établir de larges trottoirs à l'orée des deux grilles.

ARCHIVES
NATIONALES

Il ne m'en coûte pas davantage, Messieurs, puisque je tiens le mortier, la truelle et la bêche à la main, d'achever mon ouvrage.

À l'Est, en face de la colonnade du Louvre, je renverse ces laides habitations qui cachent la rivière et le pont neuf, et qui font la monnaie au chef-d'œuvre de Perrault: j'arrache les masses accolées dans les angles et aux murs de St Germain-l'Auxerrois; j'entoure d'arbres cette basilique et je la laisse subsister comme témoin et échelle de l'art et des siècles en face de la colonnade du Louvre.

À l'ouest, au delà du jardin des Tuileries, j'exécute bien autre chose. Au milieu de la place Louis XV je fais jaillir une grande fontaine, dont les eaux perpétuelles, reçues dans un bassin de marbre noir, indiqueraient assez ce que je veux faire: quatre autres fontaines

Doc 68
5/6

plus petites, aux quatre angles de la place,
accompagneraient cette fontaine centrale.

J'appliquerais sur les deux massifs d'arbres
des champs Elysées, à droite et à gauche, deux
colonnades à jour pour donner une limite
à la place. J'achève la cathédrale, cela
va sans dire; j'en prends sur le pont Louis
XVI les colonnes qui s'écrasent & je les aligne en avenue
le long de la voie publique qui traverse les
champs Elysées. Au rond-point j'éleve un des
deux obélisques qui nous viennent d'Égypte,
et je termine l'arc de l'étoile.

ARCHIVES
NATIONALES

Eh bien! je prétends que de cet arc de triomphe
à l'église St Germain-l'Auxerrois, cette suite de
monuments, de statues, de jardins, de fontaines
n'auraient rien de pareil dans le monde, et
comme dans ce plan il s'agit moins d'édifier
que d'abattre, c'est le plus économique de tous
ceux qu'on pourroit adopter.

Déjà des fonds ont été faits pour les embel-
lissements de la place Louis XV, et je crois,
sans erreur, qu'un grand nombre des hôtels et
des maisons qui obtiennent la partie supérieure
de la place du Conseil appartiennent au
gouvernement. Les matérialités des démolitions
ou vendus ou employés, serviraient à
diminuer les frais des constructions nouvelles.
Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les

DEC 68
6/6

inégalités de niveau et de terrain, les défauts
de symétrie et de parallélisme des monuments
du Louvre et des Tuileries s'écrasaient dans la
décoration des jardins. Celui qui occuperait
la cour actuelle du château des Tuileries devrait
être planté en arbres verts. Les arbres se marieraient
bien à l'architecture par leur fort pyramidal;
ils formeraient une promenade d'hiver au
centre de Paris.

Vous allez me demander, Abonnés, ce que
je fais au Palais de Phébus de Louvre? Un
musée de choix, où je dépose nos plus belles
statues antiques et les tableaux de l'école italienne.
Nous n'avons plus rien à envier aux villes
Borghese et Albani.

Et moi qui suis Architecte en titre, si mes
loges-bon! architecte, dans une colline de Phébus
de Louvre; moi, au Louvre.

J'ai l'honneur d'être, Abonnés, avec une
considération très-distinguée:

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

Signé: Chateaubriand



P.S. Je n'ai pas fini, Abonnés; j'oublie
de vous dire qu'il me faut absolument
dans les Tuileries une balustrade en marbre
entourée de vases et de statues, le long

Dec 69
1/1

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction

~~du Contentieux~~

des Bâtimens Civils
et des Palais Nationaux

DIVISION

Projet de loi

portant ouverture de
certaines travaux publics
sur l'éd. 1838 d'un crédit
extraordinaire
de pour le **Note** restauration
du Palais des Antiques.

présenté au nom
de M. le Ministre de l'Intérieur
M. de la République
par M. C. de Freycenet
M. de la République
M. de la République

Come de la force
de la République
de la République
de la République
de la République

Depuis 1871, le Gouvernement et les Chambres
n'ont cessé de se préoccuper des mesures à prendre pour
la conservation de la partie du Palais de Guillerme
qui est restée debout, malgré les dégradations profondes
qu'y a produites l'incendie allumé par la criminelle
insurrection de la Commune.

ARCHIVES
NATIONALES

Sans remonter aux premiers projets examinés,
en vue de la reconstruction du Palais, par le Conseil
Général des Bâtimens Civils, sur l'ordre de M. Chiers,
il y a lieu de rappeler que le 11 Juin 1875, M. le
Baron de Virvils, Député, proposait à l'Assemblée
Nationale de nommer une Commission pour étudier
la question. Cette proposition fut l'objet d'un rapport
favorable de la part de la Commission d'initiative
(Rapporteur M. Monnet), mais elle ne put recevoir
de suite suite, l'Assemblée étant arrivée, sans avoir

N^o 1.

Reconstruction

Du Palais De Justice

Originaux

ARCHIVES
NATIONALES

et
Copies de Rapports et Juris

De M^r Defuel

Doc 70
1/1

Doc 71
1/1



DOC 72
111
Département
de la Seine
Commune
Paris.

1^{er} Rapport

MINISTÈRE

~~DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.~~
des Travaux publics

Conseil général des Bâtimens civils.

Edifice
Palais des Tuileries

Séance du 6 Février 1872

Objet.

La situation actuelle par M^l Lefuel, Inspecteur Général.

M^l Lefuel

Messieurs,

ARCHIVES
NATIONALES

J'ai eu l'honneur de signaler à M. le Ministre des Travaux Publics l'état inquiétant des restes du Palais des Tuileries et l'urgence des travaux destinés soit à consolider, soit à prévenir sur certains points, par une démolition immédiate, la chute des parties menaçantes.

Je demandais l'autorisation de continuer, sans autant de précipitation, avec plus de développement, peut-être, le travail qu'il avait fallu commencer, lors d'un premier déblaiement, et que plusieurs causes avaient fait trop hâter.

Pour s'assurer de l'étendue et de l'importance de ce travail, que je présente encore comme nécessaire, — pour être fixé sur ses résultats, M. le Ministre a désiré que le Conseil G^{al} des Bâtimens civils lui adressât un rapport explicatif de l'état des ruines et lui fit savoir son opinion sur les opérations à poursuivre, leur nature et les frais qu'elles occasionneraient.

Préfecture
du Département de la Seine.

Extrait
du Registre des Procès-Verbaux des Séances
du
Conseil Municipal de la Ville de Paris.

Séance du 1^{er} Mars 1874

Non pour que les ruines
du château des Tuileries soient
rasées et remplacées par un
jardin.



Le Conseil,

Considérant que la question des Tuileries
est pendante au tribunal de l'opinion;

Que les pouvoirs publics s'en occupent
et seront appelés prochainement à prendre une
mesure définitive;

Qu'une commission spéciale nommée par
le Ministre a conclu à la restauration de
la partie encore subsistante du palais et à
son affectation à un musée;

Que ces conclusions ont rencontré une vive hostilité dans la presse et dans le public;

Que l'emplacement des Feuilleries jouera un rôle assez considérable dans la série des embellissements de Paris, pour que la question du maintien ou de la démolition des ruines soit devenue une question d'intérêt public;

Que dans ces circonstances, il ne se comprendrait pas que le conseil municipal de Paris s'abstînt de formuler son avis;

Emet le vœu :

Que les ruines du château des Feuilleries soient rasées et remplacées par un jardin accompagnant la rue nouvelle dont l'établissement vient d'être décidé.

Signé au registre :

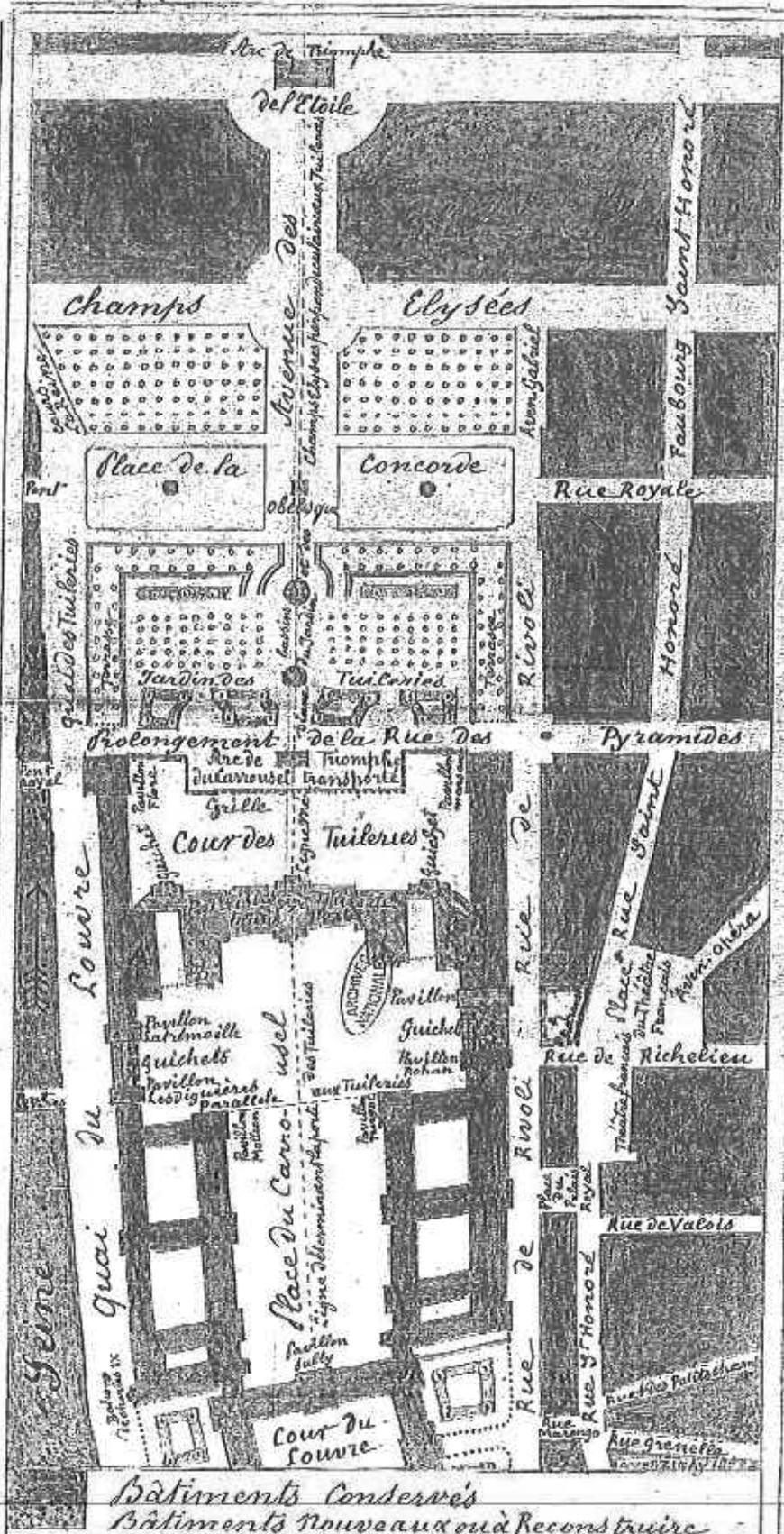
Bonnet-Duverdier, Président
Morin } Secrétaire.
Lavel }

Leur extrait conforme :

Le Secrétaire Général de la Préfecture;

1

J. Durand



Bâtiments Conserver's
Bâtiments Nouveaux ou à Reconstruire
Plan de Reconstruction du Palais des Tuileries. Et
Achèvement de la Place du Carrouel.

Alignement. La façade de la nouvelle tour des Tuileries s'aligne avec l'ancien des Tuileries entre les 34 et 44 mètres du côté de la Cour, et sur la Place du Carrouel et les pavillons extrêmes, au centre, surmontés de deux tourelles pour élever, s'alignent avec le milieu des Tuileries entre les 20 et 30 mètres des pavillons de l'alignement A et B.

Dans la Cour des Tuileries, on a donné à la moitié du Palais, du côté de la Rue de la Paix, des pavillons plus larges, de quatre étages et ces, que dans l'autre moitié du quai, à cause de l'alignement de ces deux moitiés. Sur la Place du Carrouel, l'alignement est des deux façades, qui vont du Louvre aux Pavillons Mollin et Turgot, de même en contre des pavillons pour être dans la façade de la rue de la Paix.

Bâtiments bordant la rue de la Paix.

L'architecture actuelle de la façade de la Cour des Tuileries est conservée dans la nouvelle Cour. Mais la façade actuellement sur le Jardin est transportée sur la Place du Carrouel. Les différentes parties architecturales de ces deux façades qui sont alignées sur l'alignement ainsi: 3, 2, 1, 2, 3 paraissent les dispositions des ailes: 1, 2, 3, 1, 2, 3, dans la nouvelle Cour, et sur la Place du Carrouel.

| | | | | |
|----|---|---|---|----|
| 10 | 2 | 1 | 2 | 5 |
| | | | | 50 |

Doc 75
1/1

N° 52

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE 1876

Annexe au Procès-verbal de la Séance du 20 Décembre 1876.

RAPPORT

FAIT

Au nom de la Commission¹, chargée d'examiner la proposition de loi de M. MONNET, relative à la restauration du Palais des Tuileries,

PAR M. MONNET

Sénateur.



MESSIEURS,



A la séance du 3 avril 1876 une proposition de loi, tendant à ce qu'une Commission soit nommée pour étudier la question de la restauration du palais des Tuileries, a été déposée sur le bureau du Sénat. Cette proposition n'était que la reproduction de celle qui avait été soumise à l'Assemblée nationale par M. le baron de Vinols, et à laquelle la dissolution de cette Assemblée n'avait pas permis de donner suite.

1. Cette Commission est composée de MM. LABOULAYE, *Président*; MONNET, *Secrétaire*; Ernest PICARD, GAILLAUX, Général RIFFAULT, MALENS, Marquis DE FRANGLIÈU, SCHÖELCHER, ROBERT-DEHAULT,

Voir nos 24 et 24 Session ordinaire du Sénat.

141

Documents législatifs



- 1875 - Rapport de M. De Labrousse —
Discussion
- 1875 - Proposition de M. De Linde
d'après lemanais par M. Mornet
- 1876 - Proposition au Sénat de M. Mornet
Rapports dommaine par M. Robert Debeval
Adoption des conclusions.
Proposé par M. Mornet —

Dec 77
1/1

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
des Bâtimens civils
et des
Palais Nationaux

2^{ème} Bureau.

Paris, le

1878.

Monsieur le D^éputé, vous faites partie
d'une Commission qui a été instituée le 6 Juillet 1876.
par l'un de mes Prédécesseurs, M. Christophle, à l'effet
d'étudier les questions relatives à la reconstruction
des Galeries et du Palais du quai d'Orsay.

L'attention du Gouvernement ayant été
appelée à nouveau sur la première de ces deux affaires,
je désirerais que la Commission se réunît au moins
encore une fois, pour résumer les travaux auxquels
elle s'est livrée, et formuler nettement son avis
sur les divers points qu'elle a étudiés.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien
vous rendre à la réunion dont il s'agit qui aura
lieu le



Agéez, Monsieur le D^éputé, l'assurance
de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux publics,

Monsieur le D^éputé (M. Christophle) le 10/12/77

Doc 78
1/1

7898

Notes

Dr. Bennett or Dr. Duretan



Projet de loi relatif à la reconstruction
ou à la réfection des bâtiments des Tuileries, du Louvre
et du Palais Royal. 1^o à l'achèvement
de la galerie ex des Terres du Musée.

Article 1^{er}.

Une somme de treize millions ^{Cinq} quatre cent
cinquante mille francs (13.450.000^f) est affectée à la
reconstruction du Palais des Tuileries et à la
réfection des pavillons de flore et de Marsais
avec les galeries attenantes à ces pavillons confor-
mément aux plans annexés à la présente loi.



Article 2.

Une somme de dix huit cent quatre vingt-cinq
mille francs (1.885.000^f) est affectée à la réfection des
bâtimens de la bibliothèque et de la galerie
d'Apollon au Palais du Louvre.

Article 3.

Une somme de seize cent mille francs
(1.600.000^f) est affectée à la réfection des
bâtimens du Palais royal.

Doc 79
2/4

2. April 84

Une somme de deux cent cinquante mille francs, à affecter
à la reconstruction de la colonne de la place Vendôme.

Article n. 5

Une somme de cinq millions cinq cent mille
francs (5.500.000^f) est affectée à l'agrandissement
des salles de collections et à l'achèvement des
grandes salles au Muséum d'histoire naturelle.

~~Article 5
Une somme de deux cent cinquante
mille francs est affectée à la
reconstruction de la colonne
de la place de Vendôme~~

Article n. 6

Tout le montant des sommes énoncées
à l'article précédent et l'élevant ensemble
à 22.735.000^f, est ouvert au Ministère
des Travaux Publics, sur l'exercice 1874,
sur un crédit de 2.000.000^f ainsi réparti :

| | | |
|-----------------------------|-------|--------------------------|
| Palais des Écoles | _____ | 700.000 ^f , " |
| Palais du Louvre | _____ | 400.000, " |
| Palais Royal | _____ | 4.000.000, " |
| Colonne Vendôme | _____ | 100.000 |
| Muséum d'histoire naturelle | _____ | 1.400.000, " |

Total égal _____ 2.000.000, "

Le crédit ci-dessus sera inscrit à un
chapitre spécial du budget extraordinaire du
Ministère des Travaux publics sous le n.º

Article 77

Les portions de crédit non dépensées dans le cours de l'exercice pourront être reportées à l'exercice suivant.

Article 78

Le Ministre des Finances est autorisé à aliéner en un lot ou en plusieurs lots, soit par la voie des enchères publiques, soit par voie de soumissions directes, les terrains du Ministère des Finances, rue de Rivoli et ceux du palais du quai d'Orsay.

Dans le cas de vente par enchères, la mise à prix sera fixée par un décret du Chef du Pouvoir exécutif.

Dans le cas de vente par soumission directe, le traité sera soumis à la ratification de la loi.

Article 89

Il sera rendu à l'Assemblée nationale

Doc 79
4/4

un compte spécial de l'emploi des crédits
alloués par la présente loi.

DEC 80
1/1

1876
1877
1878
1879
—
U.S.
Reconstruction

San Pedro de Luceno

—
PROCESSED
NATIONALS
Project Divers
—

Division

des Bâtimens Civils

Bureau

7. H
1875.

Paris, le 3 Juillet 1875

Le Ministre

À M^r Peysson, Inspecteur
Général des Ponts et Chaussées.

Palais de
Justice

ARCHIVES
NATIONALES

Démolition des ailes

M^r l'Inspecteur Général, vous avez bien
voulé me communiquer avant de l'usage
ces lettres que vous venez de recevoir d'écrit
le 12^o de juillet au sujet de la
démolition des ailes du Palais de Justice.

Je vous remercie de cette communication.
La haute situation que vous occupez dans
l'administration des travaux publics rend
au sujet, difficile, votre intervention dans
une question que j'ai soumise à l'appré-
ciation de l'Assemblée Nationale.

Je comprends, par ce que j'ai vu
partager les sentimens que vous inspire
l'idée d'une démolition des ailes de
ce Palais, mais peut être qu'un examen
approfondi paraîtrait à les modifier.

Sans doute rien n'est plus facile que
de faire les bâtimens tels qu'ils existent
avant leur destruction, soit en encastonnant
dans les constructions neuves le parti qui
peut être conservé, soit en déposant
les pierres utilisables sur les corniches en
place. Mais est ce bien le cas de les
jeter dans une opération de cette nature.

Vous remarquerez que si nous sommes les
d'accord pour leur cette chose

Rédigé par M.
Expédié par M.
Collationné par M.

La demande de consolidation des ruines des Tuileries prend visiblement une tournure inquiétante pour ceux qui, l'ayant habilement machinée, comptaient la faire passer sans encombre devant les Chambres. La presse s'émue. Les ironies de l'*Univers* et les rages du *Gaulois* ne servent pas moins la cause que nous défendons que les objections du *XIX^e Siècle*, le curieux mémoire historique de M. Viollet-le-Duc dans le *Bien Public*, la haute et patriotique thèse du *Siècle*. Les grands journaux des départements ne se refusent point à ouvrir leurs colonnes aux projets des architectes provinciaux, pour le cas où la démolition des ruines admise, on croirait devoir édifier quelque chose sur leur emplacement.

L'*Univers* constate la majesté sénatoriale avec laquelle le rapport de la sous-commission touche « au monument royal ». Il s'émue légèrement des mots « supersticieuse Italienne » mis pour désigner la femme de Henri II. Cette protestation « qu'aucun des partis politiques qui divisent le pays ne demanderait à consacrer de nouveau les Tuileries à l'habitation du chef de l'État » le remet en belle humeur. En somme, le rapport ne lui déplait pas.

Le *Gaulois* le prend naturellement sur le ton violent. « La consolidation de ces vénérables débris (vénérables débris est du *Gaulois*) est ce qui doit relever le pays à ses yeux comme aux yeux de l'Europe... C'est une œuvre de reconstruction politique et sociale... » Nous négligeons les injures aux républicains, assimilés aux pires scélérats. Les bonapartistes feraient mieux de reprendre pour leur propre compte l'histoire de ces horribles méfaits, d'expliquer quels agents secrets ont pu pousser les incendiaires à accumuler les bombes de pétrole précisément dans les appartements qui renfermaient les papiers encore incomplètement dépouillés de l'empire. Les cinq fenêtres qui sont à droite du pavillon central, sur le jardin, ne gardent-elles point les traces d'un foyer bien autrement ardent que les autres ?

Mais rompons avec ces adversaires inutiles. Le *XIX^e Siècle* nous offre une autre polémique. Un peu de dépit dans le ton et d'aigreur nous font supposer un membre même de la sous-commission. Où prend-on, par exemple, que nous ayons dit autre chose que ce que disait le rapport ? On ne nous le prouve nullement.

Nous avons dit que la commission admettait l'installation d'un musée dans cette boîte mal orientée et incommode, et nous nous sommes vivement prononcés contre une appropriation qui n'est qu'un leurre pour l'opinion publique. Nous avons dit que la restauration de l'état ancien n'était réclamée ni par les artistes de bonne foi, ni par les Parisiens qui n'ont jamais témoigné à ce palais, dont ils ont si souvent chassé les habitants imbeciles ou traités, qu'un mépris bien excusable. Notre désir intime serait peut-être qu'on ne restât rien sur la place de ces ruines, ou seulement une serre mo-

Nous avons eu l'imprudence de dire que la réfection de l'état ancien coûterait vraisemblablement des sommes énormes. Notre contradicteur compte l'architecte du Nouvel Opéra parmi ses collaborateurs, aussi s'amuse-t-il beaucoup de ces appréhensions. « Une vingtaine de millions », qu'est-ce ? Nous retenons cependant deux points dans cet article : le premier est « qu'il n'est pas douteux que le palais des Tuileries, tel qu'il nous demeure après l'incendie, est un composé hybride. » Le second est que « l'opinion de M. Lefuel, l'architecte du palais, — il n'y a pas à s'en étonner — tendait à la démolition totale. M. Lefuel, comme tout autre architecte, trouvait plus de facilités à faire table rase... » L'avoué est précieux.

M. Viollet-le-Duc aurait bien dû substituer au rapport indécis, flottant, et par endroits comique, de la sous-commission, l'article ironique et plein de faits qu'il a donné au *Bien public*. Même avec son vote — qu'il faut expliquer par l'entraînement des habitudes professionnelles qui poussent un architecte à construire comme un médecin à ordonner des pilules — la lecture du rapport eût édifié le public sur la valeur des souvenirs historiques qui s'attachent à ces débris vénérables. « S'il est un palais auquel le *fatum* antique ait paru s'attacher avec une étrange persistance, c'est bien le palais des Tuileries, dont il s'agirait aujourd'hui de restaurer la seule partie encore debout. » C'est ainsi que débute le membre de la sous-commission. Puis il fait défiler toute la série des marionnettes royales sur ce théâtre dont « le bonhomme Philibert Delorme, architecte expert », avait donné les plans bien vite modifiés : Henri III, obligé d'abandonner hâtivement le Louvre, le soir de la journée des Barricades, s'y arrêta quelques instants avant de continuer sa fugue sur Saint-Cloud ; Henri IV, qui ne le traversa qu'en pur visiteur des travaux commandés ; Louis XV qui, après la Fronde, y prit la haine de Paris et des Parisiens ; Louis XV qui, enfant, y tint un jour un lit de justice ; et Louis XVI, qui y vint on sait comment, et le premier consul qui y fit des réceptions, et les autres qui y firent leurs malles. « ... N'importe, ajoute spirituellement M. Viollet-le-Duc, Joseph Prudhomme continuera à verser un pleur sur ce palais voué au mauvais destin et à entretenir ses enfants de la splendeur [des cours qu'abritaient ces murailles. »

Ce n'est là qu'une conclusion historique ; M. Viollet-le-Duc nous donnera sans doute quelque jour prochain les raisons techniques qui ont déterminé son vote.

Le *Siècle* soutient, avec les arguments les plus frappants et dans un mouvement

singulièrement éloquent, cette thèse que la restauration est une maladie particulière à ce siècle. « Où nous conduit cette ardeur de conservation ? Qu'est-il résulté de ce débordement d'archéologie ? Intellectuellement nous avons prolongé l'esprit du

Moyen âge ; artistiquement nous avons créé une école d'architecture, miervoileuse, si l'on veut, pour la restauration, mais absolument impuissante à créer... Il faut réagir contre des habitudes d'esprit qui, si nous n'y prenons garde, finiront par nous rendre tout à fait stériles. Tant qu'un monument est debout, qu'il est vivant, qu'on l'entend bien, rien de mieux. Mais quand il est mort, quand le temps l'a frappé de la faux, quand une convulsion de la société ou de la nature l'a tordu, brisé, réduit en poussière, couché dans ce grand linceul qu'on appelle l'histoire, à quoi bon tenter de le relever ? Vous imaginez-vous que, recoste-truit, il aura la même signification qu'auparavant ?... Nous pensons en qu'à la Chambre il se trouvera quelques députés qui demanderont purement et simplement l'enlèvement des ruines. Les Tuileries sont mortes, il faut débarrasser la voie publique de leur cadavre. »

On voit, par ces citations écourtées, combien la question tend à s'élever.

N° 34

SÉNAT

SESSION 1876

Annexé au Procès-Verbal de la Séance du 17 Mai 1876.

RAPPORT SOMMAIRE

FAIT

*Au nom de la 1^{re} Commission d'initiative parlementaire¹
chargée d'examiner la proposition de loi de M. Alfred
Monnet, tendant à la nomination d'une Commission
chargée d'étudier la question du palais des Tuileries.*

PAR

M. ROBERT-DEHAULT

Sénateur



MESSIEURS,

Le 3 avril dernier, l'honorable M. Alfred Monnet a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi ainsi conçue : *Article unique : Une Commission de neuf*

1. Cette Commission est composée de MM. LABOULAYE, président; GRIVART, secrétaire; ROBERT-DEHAULT, rapporteur; DAUPHINOT, LE-PETIT, OUDET, CLAUDE, général GUILLEMAUT, BOURBEAU, DESAINT-GERMAIN, comte DE BOUILLE, vicomte DE CHAMPAGNY, DAUPHIN, PARIS, DE PARIEU, TAILLEFERT, LE ROYER, FERROULLAT.

(Vote n° 24.)

Cabinet

du Ministre

des

Finances Publiques.

Note

J'ai l'honneur de prier M. le Directeur
 des Brevets tantôt de vouloir bien examiner
 si l'Etat y aurait fait son droit
 la commission D. est composée
 de certains membres si only et nommés
 qui en raison de la position qu'ils
 occupent sur le territoire 1876
 par ex. M. D. Ramus qui
 n'agira que dans l'Etat.
 Bon tout le cas la lettre à M. D. Ramus
 pour être répétée au la qualification
 de la commission.

Paris, le 23 Mars 1878

Le Chef de Cabinet

[Signature]